

le monde des artisans

• 1,50 €
Bimestriel #135

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// MAINE-ET-LOIRE

PAYS DE LA LOIRE



... toujours à vos côtés.

Suivez-nous sur



CMARPDL



@cmarPDL



CMA PDL

Abonnez-vous à notre newsletter sur
artisanatpaysdelaloire.fr

20 APPRENTISSAGE
Les dispositifs de l'Urma

24 FORMATION
Osez le numérique



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

MAINE-ET-LOIRE

Utiléo

La référence utilitaire à Angers



LE SPÉCIALISTE DE L'UTILITAIRE NEUF ET D'OCCASION
SUR LE MAINE-ET-LOIRE
(FOURGONS, BENNES, FRIGORIFIQUES, GRANDS VOLUMES)

NOTRE AGENCE ÉQUIPÉE D'UN ATELIER VOUS PROPOSE
TOUS LES SERVICES ASSOCIÉS
(MÉCANIQUE, ENTRETIEN, CARROSSERIE)

PLUS DE **300**
VÉHICULES UTILITAIRES
SPÉCIFIQUES CONFIGURÉS
EN STOCK



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

02 41 66 96 40

ANGERS@UTILEO.FR



NOS SERVICES

- ✓ CONSEILS
- ✓ ENTRETIEN
- ✓ MÉCANIQUE
- ✓ CARROSSERIE
- ✓ AMÉNAGEMENTS
- ✓ ACCESSOIRES
- ✓ FINANCEMENT
- ✓ LOCATION MOYENNE ET LONGUE DURÉE



Util'rent
La location flexible par Utiléo

VOUS SOUHAITEZ
MIEUX CONNAÎTRE
VOS CLIENTS ET
LEURS HABITUDES D'ACHAT ?



Avec notre solution innovante **FID PRO**,
la carte bancaire de vos clients devient
leur carte de fidélité*.

GRAND OUEST
BANQUE POPULAIRE



la réussite est en vous

*Solution permettant à un commerçant la gestion d'un programme de fidélisation pour ses clients acceptant d'y adhérer.

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière - CS 26858 - 35768 Saint-Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Crédits photos : Shutterstock



Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent qui a et qui aura d'importantes conséquences sur notre économie, mais aussi, plus largement, sur notre manière de vivre.

Tout au long de ces semaines, les collaborateurs et les élus de la chambre de métiers et de l'artisanat se sont mobilisés auprès des entreprises artisanales pour les accompagner, les aider, les soutenir, les conseiller, les écouter... Jamais le lien et la communication entre nous n'auront été si essentiels. Nous savons que la crise n'est pas terminée, mais l'activité reprend peu à peu avec de nouvelles règles, normes, contraintes, habitudes... Aujourd'hui, c'est de la préservation de notre modèle économique et social et de notre avenir dont il s'agit. La CMA poursuit son engagement pour défendre les artisans et porter leur voix à tous les niveaux : collectivités locales, parlementaires et Gouvernement. Cette période de crise a fait naître de formidables solidarités et de véritables innovations. Elle a aussi rappelé combien l'économie de proximité est essentielle à notre société et a, dans certains cas, bénéficié d'un regain d'intérêt qui sera à prolonger. C'est dans cette optique que les CMA ont lancé l'opération Tous avec nos artisans. Présente dans la presse et sur les réseaux sociaux, nous avons souhaité relayer cette campagne en vous joignant un autocollant à ce magazine. En l'apposant sur votre vitrine ou votre véhicule, vous porterez haut les couleurs de l'artisanat et défendrez une certaine conception de notre économie. Vous pouvez plus que jamais compter sur notre engagement !

Joël Fourny

Président de la CMAR
des Pays de la Loire

Pascale Couapel
Présidente de la CMA
Maine-et-Loire

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? WWW.ARTISANATPAYSDELALOIRE.FR



ACTUALITÉS 04

Pascale Couapel rend hommage à Bernard Stalter

Tous mobilisés pour accompagner les entreprises !

Soutien à l'artisanat et au commerce de proximité

Participez à l'opération À nos soignants

Apprentissage : l'Urma Maine-et-Loire vous aide à préparer la rentrée

Portraits : deux apprentis pendant le confinement

Nouvelle formation « vendeur en boulangerie-pâtisserie »

PRATIQUE 25

Tribunal judiciaire, un nouveau guichet unique

10 EN PAYS DE LA LOIRE

Actualités régionales

Loi de finances :
du changement pour les TPE
10 idées reçues
sur le document unique
Sept clés pour réussir
votre référencement local
Banc d'essai : le test de Guillaume

REGARDS 32

Métiers : sous-traitants pour
l'industrie et artisans taxi
Heur'Tech - Artisan campanaire :
kyrielle de clochers
Trait d'union : cumul,
mode d'emploi
Opinion : Natacha Polony

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 24 pour les abonnés du Maine-et-Loire.
Ce numéro comprend un adhésif « Tous Avec Nos Artisans » diffusé à l'ensemble des abonnés des Pays de la Loire.

Le Monde des artisans n°135 – mars/avril 2020 – Édition du Maine-et-Loire – Président du comité de rédaction des pages locales : Gérard Aubry – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat du Maine-et-Loire – Éditeur délégué : Stéphane Schmitt – Rédaction : ATC, port. : 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro : Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayoux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson – Secrétariat de rédaction : Pixel6TM – Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquière, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquiere@wanadoo.fr et Cédric Jonquière, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquiere@orange.fr – Photographies : Pixel6TM, crédits photos pages départementales : cma 49 – Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter – Conception éditoriale et graphique : TEMA | presse, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication : Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18) – Éditeur : Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1. PDG et directeur de la publication : François Grandidier – N° commission paritaire : 0321 T 86957 – ISSN : 1271-3074 – Dépôt légal : à parution – Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

Origine géographique du papier : Espagne - Taux de fibres recyclées : 0,27 % - Certification des fibres utilisées : PEFC - Au moins 1 des indicateurs environnementaux : Ptot 0,01 kg/tonne



BERNARD STALTER

Président de CMA France



« Je suis les instructions et je reste chez moi. Je continue à travailler en contact avec mes équipes de Paris, du Grand-Est et d'Alsace pour poursuivre le combat pour et avec les artisans », insistait le 20 mars dernier encore Bernard Stalter dans un post Facebook, faisant part à la fois de sa contamination au coronavirus et de sa détermination intacte à accompagner les artisans. Cet infatigable défenseur de l'artisanat est décédé le lundi de Pâques.

Coiffeur passionné et passionnant

Bernard Stalter n'a jamais cessé de manier les ciseaux dans son salon où, malgré ses multiples responsabilités, il exerçait aussi souvent que possible.

C'est de cette passion pour la coiffure, discipline qu'il a débutée en tant qu'apprenti à 14 ans, qu'il a fondé une carrière d'entrepreneur et de défenseur des métiers de « la première entreprise de France », qui lui était si chère.

D'un premier salon ouvert en 1993, il a construit une affaire familiale en Alsace de trois établissements. Il y a formé pas moins de 70 apprentis, dont Benjamin son fils. Lui-même lauréat de plusieurs concours de coiffure, il a repris le flambeau.

Élu engagé sur le terrain

Présent auprès des professionnels, il a mené de grands combats pour défendre le rôle, considérer la place de l'artisanat dans l'économie nationale et faire reconnaître l'excellence de l'apprentissage comme une voie de réussite professionnelle.

Année après année, il s'est employé avec ténacité à porter jusqu'aux plus hautes sphères de l'État ses combats pour la valorisation des métiers, de ses femmes et de ses hommes qui les font vivre chaque jour, le renforcement de l'apprentissage et, plus récemment, le sauvetage des entreprises artisanales violemment touchées par la crise sanitaire et économique actuelle. Ses multiples engagements, endossés avec une ferveur inaltérable et un sens aigu de la fraternité, lui ont valu ces derniers jours d'innombrables témoignages d'amitié postés sur les réseaux sociaux, jusqu'à la présidence de la République.

Un homme très apprécié de tous

Avec ses impressionnantes moustaches blanches, son regard tantôt profond, souvent malicieux, il avait fait de son pragmatisme, de son franc-parler et de son dynamisme, sa marque de fabrique.

Il s'est battu jusqu'au bout. Fidèle à son tempérament. Toute la famille de l'artisanat est en deuil et s'associe à la douleur de sa famille, de ses proches et de ses équipes.





Joël Fourny - CMA Pays de la Loire

« Je voulais rendre hommage à Bernard Stalter en rappelant qu'il a été très engagé dans la défense de l'artisanat, au travers de sa profession de coiffeur, et plus largement de l'ensemble des métiers de notre secteur. Il était l'homme de tous les combats pour défendre et valoriser nos activités et nos métiers. C'était un battant qui a beaucoup apporté dans l'élaboration des textes de lois portés par le Gouvernement, à titre d'exemple la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et la loi Pacte. »

« Nous avons perdu un grand président, dont je n'oublierai jamais toute l'énergie et la force qu'il a déployées dans ses engagements. En tant que président de CMA France, il était un défenseur inlassable de notre secteur. Je garderai en mémoire le souvenir d'un ami, qui s'est beaucoup investi pour les autres. Nous resterons fidèles à ses valeurs et nous poursuivrons ses actions. »



Philippe Bely - CMA Loire-Atlantique

« Bernard Stalter, notre chef de file, nous laisse un héritage d'investissements, de communication et d'humanité. On se doit de poursuivre son combat pour l'ensemble de l'artisanat. Au revoir Bernard, tu vas terriblement nous manquer. »



Guy Deschoolmeester - CMA Sarthe

« Je garderai le souvenir d'un homme très engagé à remplir la mission que nous lui avons confiée. Un président qui aura connu un mandat très compliqué avec toutes les réformes imposées à notre réseau ces trois dernières années. Un grand serviteur de l'État. »



Pascale Couapel - CMA Maine-et-Loire

« Bernard Stalter était LE président de tous les artisans; un président engagé, représentant tous nos ressortissants pour qui il se battait sans cesse auprès de toutes les instances. Il a su fédérer les différentes professions. Il a œuvré pour nous et nos intérêts jusqu'aux derniers jours de sa vie et il avait déjà imaginé notre avenir, l'avenir de nos métiers. Il était le pilote du bateau « Artisanat » et il en avait fixé le cap. Nous avons perdu un grand monsieur. Pour tout cela un très grand merci, président Stalter. Je souhaite que ses successeurs ainsi que les président(e)s, les élu(e)s, et tous les artisans suivions ce cap... et continuions l'action qu'il a menée avec tant de dévouement pendant toutes ces années. »



Michel Gougeon - CMA Mayenne

« Bernard Stalter était un passionné qui partageait son enthousiasme et sa force de conviction pour défendre l'artisanat et ses dirigeants. Depuis 2017, il était notre voix, celle de l'artisanat national. Coiffeur de formation, il a formé 70 apprentis, ce qui lui donnait une réelle légitimité quand il défendait nos intérêts auprès des pouvoirs publics. L'homme était chaleureux, abordable, terriblement dynamique et positif. Le seul combat qui lui ait résisté tient en cinq lettres et deux chiffres, covid-19.

Le vide est immense et j'associe les artisans de la Mayenne à ma peine. »



Daniel Laidin - CMA Vendée

Le président de CMA France nous a quittés mi-avril. Son départ soudain laisse un grand vide dans le monde de l'artisanat. Depuis 2016, je le côtoyais régulièrement. Je me souviendrai de lui comme un homme de conviction et d'action. Toujours à l'écoute et avec beaucoup d'humilité, il aimait recueillir notre avis sur les sujets importants et en particulier sur la formation, en ce qui me concerne. Au revoir, président, et merci.

Pascale Couapel rend hommage à Bernard Stalter

J'ai eu l'occasion d'accueillir Bernard Stalter en janvier 2019, lors du grand débat national à Angers, le premier de son tour de France. En quelques minutes, si précieuses dans un emploi du temps chargé, il a su tout de suite me mettre à l'aise et le courant est passé entre nous. Comment cela n'aurait pu être le cas : si simple, si convivial avec ses semblables.

Un président concerné par les artisans, représentant tous nos ressortissants pour qui il se « battait » sans cesse auprès de toutes les instances. Il a su fédérer les différentes professions. Il était le président de tous les artisans (du plus petit au plus grand). Il a œuvré pour nous et pour nos intérêts jusqu'aux derniers jours de sa vie et il avait déjà imaginé notre avenir, l'avenir de nos métiers.

Il était le pilote du bateau Artisanat et il en avait fixé le cap. Malheureusement le Covid-19 est



passé par là et ne lui a pas laissé le temps de faire tout ce qu'il avait entrepris. J'ai eu beaucoup de peine d'apprendre son départ. Nous avons perdu un grand monsieur. Son image et sa sincérité resteront toujours au fond de mon cœur et dans nos mémoires.

Pour tout cela un très grand merci, président Stalter.

Je souhaite que ses successeurs ainsi que les présidentes, présidents, élues, élus et tous les artisans suivions ce cap... et continuions l'action qu'il a menée avec tant de dévouement pendant toutes ces années.

TOUS MOBILISÉS POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES !



CMA ET SERVICES DE L'ÉTAT. La période que nous traversons est inédite. Dans un contexte où la crise sanitaire a des conséquences sur l'activité économique et sur nos entreprises, le dialogue entre les acteurs est essentiel. Chaque semaine se tient le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises. Sous la présidence du préfet, cette instance regroupe l'ensemble des services de l'État (direction des Finances publiques, direction du Travail, Urssaf, Pôle Emploi), les représentants des banques, des experts-comptables, BPI, des organisations patronales ainsi que les chambres consulaires (CCI, chambre d'agriculture et chambre de métiers et de l'artisanat). Ces échanges permettent, chaque semaine, de faire le point sur les aides et leurs mises en œuvre mais aussi sur les difficultés

rencontrées par les entreprises. Si vous rencontrez des problèmes dans l'accès à certains dispositifs, n'hésitez pas à nous en faire part afin que nous puissions en faire le relais.

EN VRAI, C'EST EN SE
CONNAISSANT MIEUX
QU'ON PREND
LES BONNES DÉCISIONS.

SOLUTIONS PERSONNALISÉES
ET COMPLÈTES POUR LES PROS.

Agence

Pro

02 99
30 90 80

groupama.fr

Groupama Loire Bretagne - 23, Boulevard Sofférino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex - 383 844 693 RCS Rennes
Entreprise régie par le code des assurances - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Document non contractuel



GroupamaPro

TRIER TOUS LES
PAPIERS EST
TOUJOURS UNE
BONNE IDÉE.

JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS...
TOUS LES PAPIERS SANS EXCEPTION SE RECYCLENT.
EN LES TRIANT, VOUS LEUR DONNEZ UNE NOUVELLE VIE.
PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RECYCLAGE
SUR TRIERCESTDONNER.FR

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits



Soutien à l'artisanat et au commerce de proximité

L'association des maires ruraux de France représentée en Maine-et-Loire par son président, Gilles Talluau, maire de Varennes-sur-Loire, a lancé l'opération « c'est ma tournée » avec l'appui du collectif citoyen « bouge ton coq ».

Comme beaucoup d'élus de petites communes, Gilles Talluau a passé du temps à aider les commerçants, artisans et petites entreprises à bénéficier des différents dispositifs d'aides. Dans ce contexte, il a très rapidement vu l'enjeu de relayer l'opération « c'est ma tournée », initiée nationalement pour aider l'économie de proximité à survivre à la crise provoquée par le Covid-19.

L'intégralité des dons constituant ce fonds d'urgence solidaire a été redistribuée avec des aides variant de 1 000 à 3 000 €. Les premières entreprises à en avoir bénéficié ont été du côté de Varennes et de Saint-Paul-du-Bois (le salon de coiffure et d'esthétique d'Audrey, le restaurant de Didier, le salon de coiffure d'Edith...). Les habitants du monde rural ont ainsi soutenu leurs petits commerces et producteurs locaux, bref les petites entreprises qui font les emplois et la vie quotidienne.

Participez à l'opération À nos soignants

À l'initiative de la société Evolis et des Vitrites d'Angers, l'opération de solidarité À nos soignants est soutenue par la ville d'Angers, la CCI, la CMA, Le Courrier de l'Ouest et Ouest France.



Cette opération a une triple ambition :

- témoigner notre reconnaissance au personnel soignant,
- contribuer à relancer l'activité de nos commerces de proximité,
- créer un élan de solidarité des Angevins pour soutenir les commerçants participants.

À nos Soignants est une opportunité pour les artisans d'Angers Loire Métropole d'être associés à une action de solidarité relayée par les médias locaux (presse, radios et télé locale) et sur les réseaux sociaux. C'est une belle visibilité offerte aux commerces participants pour relancer leur activité. **L'opération est facile à mettre en place** : une affiche à disposer dans vos établissements afin d'indiquer votre engagement dans cette action vous est fournie. Chaque participant

décide de la remise octroyée. Trois niveaux de remise sont préconisés, à savoir 10, 15 ou 20 %, mais chaque artisan décide ! De leur côté, le personnel soignant des établissements publics, privés et les professionnels libéraux font la demande d'une carte nominative auprès de la société Evolis (estimation : 5 000 bénéficiaires). Sur présentation de sa carte personnalisée, le soignant bénéficie de la remise lors de son passage en caisse. Cette opération, débutée le 11 mai se terminera **le 17 octobre**.

→ **Venez grandir les rangs des participants en envoyant, à l'adresse ci-dessous, votre intérêt ainsi que le niveau de remise que vous souhaitez offrir.**

Contact : direction49@artisanatpaysdelaloire.fr +

6 MOIS
DE LOYER
OFFERTS⁽¹⁾.



Pour vous aider à bien redémarrer, nous vous offrons 6 mois de loyer.

Pour tout financement en crédit-bail 48 mois d'un véhicule utilitaire neuf, quel que soit le modèle⁽²⁾, ses équipements et options. Car nous savons bien que pour aller de l'avant, il faut parfois un bon coup de pouce.

Mercedes-Benz



SAGA ANGERS - SAUMUR - CHOLET

(1) Offre exclusive de Mercedes-Benz Financial Services France, 6 loyers offerts assurances et prestations d'entretien Contrat Services incluses⁽³⁾, hors premier loyer majoré, pour toute souscription à un crédit-bail d'une durée supérieure ou égale à 48 mois. Réservée aux professionnels, hors taxi, client grands-comptes, loueurs et flottes, pour tout véhicule de la gamme utilitaires Mercedes-Benz : Citan / Vito / Sprinter. (2) hors Classe V et Classe X, commandé chez un distributeur participant du réseau Mercedes-Benz agréé entre le 11/05/2020 et le 30/06/2020 et livré jusqu'au 31/10/2020, dans la limite des stocks disponibles, et sous réserve d'acceptation par Mercedes-Benz Financial Services France S.A. - 7 avenue Niépce - 78180 Montigny-le-Bretonneux. RCS Versailles 304 974 249. N° ICS FR77ZZ149071, ORIAS n° 07009177 (www.orias.fr). Conditions sur www.mercedes-benz.fr. (3) Conditions Générales de Vente des contrats Service Care disponibles auprès de votre distributeur. © Mercedes-Benz : marque déposée de Mercedes-Benz AG, Daimler AG, Stuttgart (Allemagne). Mercedes-Benz France, SAS au capital de 75 516 000 € - 7 avenue Niépce, 78180 Montigny-le-Bretonneux. RCS Versailles 622 044 287.

COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artis/ans



THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



PARTENAIRE DE
LA PERFORMANCE DES
CHEFS D'ENTREPRISE

Conseil & Expertise comptable

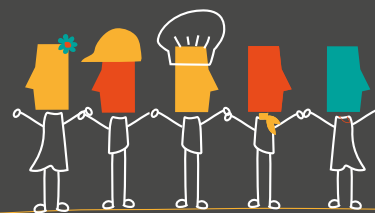
11 agences de proximité

Conseil et pilotage d'activité

Expertise comptable - Paie

Informatique

Fiscalité - Patrimoine



02 41 33 66 66

www.49.cerfrance.fr

CERFRANCE
entreprendre, ensemble

TOUS MOBILISÉS

La CMA Pays de la Loire est à vos côtés depuis le 16 mars dernier et vous accompagne au quotidien.



Notre pays a traversé et traverse encore une épreuve liée à une crise sanitaire sans précédent. Dans ce contexte, la CMA Pays de la Loire a confirmé sa mission d'aide et d'appui aux artisans et à leurs collaborateurs pour faire face à vos urgences, sur chacun des départements. Afin d'assurer un soutien permanent aux dirigeants d'entreprises artisanales, nos agents ont pu rester mobilisés par le biais du télétravail. Le service aux entreprises a ainsi répondu à plus de 6500 sollicitations téléphoniques et mails pour vous accompagner et répondre à vos questions.

L'objectif est et reste double :

- répondre en temps réel aux demandes;
- orienter vers les dispositifs mis en place par l'État (chômage partiel, report des paiements de charges...) et les collectivités territoriales (fonds d'aides...).

Pour leur part, les élus de la CMA Pays de la Loire sont restés au contact des agents mais aussi des organisations professionnelles pour mettre en place la meilleure stratégie possible de sortie de crise.

Une sortie de crise accompagnée

Depuis mi-avril, nos équipes inversent le processus. En effet, nos agents contactent directement les entreprises afin de faire le point et apporter des réponses aux diverses problématiques rencontrées.

EN QUELQUES CHIFFRES

→ **6500** appels téléphoniques et mails traités en mars-avril

→ **80 %** des appels pour les secteurs du bâtiment (39,9 %) et des services (39,6 %)

→ **20 %** pour les secteurs de l'alimentation et de la production

→ Thématiques des appels :

- Fonds de solidarité et aides diverses : **76 %**
- Apprentissage : **2,4 %**
- Chômage partiel : **4 %**
- Autres : **17,6 %** (extrait Kbis, carte professionnelle, reprise d'activité, relations sociales dans l'entreprise...)

Aujourd'hui, nos coordonnées restent inchangées. Vous pouvez nous contacter en consultant la liste ci-dessous, établie par département :

44 - LOIRE-ATLANTIQUE

→ Service aux entreprises :

entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr
0251138322

→ Service Formalités Juridiques :

cfe44@artisanatpaysdelaloire.fr

49 - MAINE-ET-LOIRE

→ Service aux entreprises 49 :

entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr
0241226104

→ Service formalités juridiques :

cfe49@artisanatpaysdelaloire.fr

53 - MAYENNE

→ Service aux entreprises 53 :

entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr
0243498872

→ Service formalités juridiques :

cfe53@artisanatpaysdelaloire.fr

72 - SARTHE

→ Service aux entreprises 72 :

entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr
0243745361 ou 62

→ Service Formalités Juridiques :

cfe72@artisanatpaysdelaloire.fr

85 - VENDÉE

→ Service aux entreprises 85 :

entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr
0251443500

→ Service Formalités Juridiques :

cfe85@artisanatpaysdelaloire.fr



... toujours à vos côtés.

Suivez-nous sur



CMARPDL



@cmarPDL



CMA PDL

Abonnez-vous à notre newsletter sur
artisanatpaysdelaloire.fr



ZORANDIMTS/ADOBE STOCK

LES MESURES PRISES EN SOUTIEN DES ENTREPRISES

PAR L'ÉTAT...

Toutes les aides et les dispositions d'accompagnement sont accessibles aux entreprises, sous certaines conditions : pays-de-la-loire.directe.gouv.fr Parmi elles...

Les prêts garantis par l'État

L'État, la Fédération bancaire française et Bpifrance mettent en place ce dispositif inédit et ouvert aux entreprises et aux professionnels quels que soient leur taille, leur activité et leur statut juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association...). Objectif national : garantir jusqu'à 90 % des nouveaux prêts pour un montant de de 300 milliards d'euros de prêts ainsi accordés.

L'aide exceptionnelle jusqu'à 1250 € financée par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants – CPSTI-

Pour qui ? Tous les artisans et les commerçants en activité au 15 mars 2020 et immatriculés avant le 1^{er} janvier 2019.

Combien ? L'aide correspondra au montant des cotisations de retraite complémentaire versées sur la base des revenus 2018 et pourra aller jusqu'à 1250 €.

Comment ? Versée automatiquement par les Urssaf, elle ne nécessitera aucune démarche des travailleurs indépendants concernés. Le montant de cette aide sera exonéré d'impôt sur le revenu ainsi que des cotisations et contributions sociales.

PAR LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE...

Le fonds de solidarité national abondé par la Région : jusqu'à 5 000 € d'aides complémentaires pour les petites entreprises

La Région se mobilise et abonde le fonds de solidarité national à hauteur de 25 millions d'euros. Objectif : accompagner toutes les entreprises en difficulté, et notamment les plus fragiles, pour les aider à traverser cette crise sans précédent.



Le fonds territorial résilience créé par la Région des Pays de la Loire

Montant : 32 millions d'euros.
Financeurs : les collectivités du territoire (Départements, Métropoles,

Agglomérations, EPCI).

Pour qui ? Les entreprises non éligibles au fonds de solidarité national bénéficieront d'une avance remboursable (sans condition bancaire, avec un différé d'un an et plus en cas de difficultés), dont le montant varie selon le CA annuel :

- 3 500 € pour un CA annuel supérieur à 50 000 € ;
- 6 500 € pour un CA annuel de 50 000 à 100 000 € ;
- 10 000 € pour un CA annuel de 100 000 à 1 million d'euros.



www.resilience-paysdelaloire.fr

ET CELLES DÉVELOPPÉES PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS...

Pour toutes les aides aux entreprises actées par les collectivités sur les cinq départements, les agents des Services aux Entreprises se tiennent à votre disposition.

Gestes barrières et équipements POST-DÉCONFINEMENT

LES RÉFLEXES À ADOPTER. Après presque deux mois de confinement, la reprise d'activité des entreprises ne se fera pas sans contraintes. En effet, en l'absence de traitement, la prévention est déterminante pour éviter une nouvelle propagation du virus dans le pays.

Le ministère du Travail et de l'Emploi a réalisé en ce sens des fiches métiers et des guides édités par les organisations professionnelles, pour une réouverture progressive dans le respect des règles sanitaires et des bonnes pratiques métiers. Outre les préconisations particulières des branches professionnelles (ex : OPPBTP pour les entreprises du bâtiment), voici quelques consignes que chaque chef d'entreprise aura à respecter à l'avenir, en tant que responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés :

→ Désigner un référent covid-19 chargé de coordonner les mesures à mettre en œuvre, d'informer et de sensibiliser les salariés.

→ S'équiper :

- Pour le personnel : fournir masques, visières de protection, gants, etc. (lavables ou à usage unique).
- Pour les locaux : afficher les consignes sanitaires, désinfecter

régulièrement les surfaces de contact les plus usuelles, installer des parois de plexiglas pour protéger les personnels en contact avec la clientèle, mettre en place un marquage au sol pour maintenir la distanciation sociale (1 mètre minimum).

• Pour la clientèle : mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

→ Réguler et contrôler la circulation des personnes dans les locaux :

- Limiter au maximum les réunions et les regroupements.
- Annuler ou reporter tous les déplacements non indispensables.

RETROUVEZ LES FICHES CONSEILS MÉTIERS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL SUR LE SITE DU GOUVERNEMENT

www.travail-emploi.gouv.fr, rubrique Le Ministère en action/ Coronavirus-COVID-19

RETROUVEZ LE GUIDE DE BONNES PRATIQUES DE L'OPPBTP

pour les entreprises du bâtiment sur le site www.preventionbtp.fr

AIDE PSYCHOLOGIQUE **06 49 27 52 63**

ARTISANS, BESOIN DE PARLER ?

Une cellule d'écoute et de soutien est à votre disposition depuis le 27 avril. Gratuite et confidentielle, elle a été mise en place en réponse aux difficultés rencontrées par les dirigeants d'entreprises artisanales, avec l'arrêt brutal d'activité lié au confinement imposé le 17 mars. Déjà en surcharge de travail pour la plupart, les chefs d'entreprise font désormais face à des problématiques nouvelles qu'il faut gérer dans l'urgence, et qui viennent s'ajouter à leurs préoccupations quotidiennes.

Les dirigeants ayant pu maintenir leur activité se voient imposer des conditions de sécurité sanitaire très strictes, avec du personnel absent et/ou réduit, et constatent la baisse de fréquentation de leurs établissements : un risque pour l'avenir de l'entreprise. Les autres, dont l'activité n'est pas répertoriée dans la liste des établissements autorisés à recevoir du public et à exercer, craignent aussi pour la santé économique et financière de leur entreprise. Dans les deux cas, souffrances morales, psychologiques et mentales sont le lot des dirigeants d'entreprises artisanales isolés par le contexte.

Pour ne pas rester seul face à ses angoisses, ses peurs ou ses incertitudes, il est important de parler, de s'informer et d'être accompagné. Votre sommeil est perturbé, vous souffrez d'insomnies et de réveils nocturnes ?

LA CMA PROPOSE UNE OREILLE ATTENTIVE du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, au numéro suivant : 06 49 275 263. Cet appel est gratuit et confidentiel.

Pour faciliter votre démarche, vous pouvez également demander à être recontacté(e) par notre service en remplissant le formulaire présent sur notre site internet www.artisanatpaysdelaloire.fr



DEGREZ/ADBE/STOCK



L'URMA PAYS DE LA LOIRE a investi la toile

Les centres de formation de l'Urma ont été proactifs durant la crise.

C'est la note positive qu'il faudra retenir de cette séquence. Le confinement des mois de mars, d'avril et de mai ayant pris de court tant les équipes pédagogiques que les maîtres d'apprentissage, il a fallu se réinventer.

« Une adaptation rapide de la pédagogie qui va servir l'avenir de nos centres »

En Pays de la Loire, ce sont plus de 5 000 apprentis, répartis sur six CFP qui ont réorganisé leurs séquences de travail, dans l'urgence. Les équipes des cinq centres de formation, emmenées par leurs directeurs, ont dû redoubler d'efficacité pour être à la hauteur de l'enjeu. Daniel Laidin, vice-président de la CMA Pays de la Loire en charge de la formation : « *Tout le monde a retroussé ses manches. Notre outil pédagogique avait amorcé le virage du numérique mais là, nous avons dû nous surpasser. Ce qui en ressort est très positif puisque cette adaptation rapide et forcée va servir l'avenir de nos centres, dès la reprise.* » Sur cette période de huit semaines entre mars et mai, un tiers seulement des apprentis a pu poursuivre une formation en entreprise. Pour les autres, il n'y avait donc ni cours ni séquences pratiques chez les maîtres d'apprentissage.

Pour François Thomas, chargé d'innovation, le timing s'est accéléré dès le 16 mars : « *La plateforme d'enseignement à distance Its learning a, en quelques jours, été l'alpha et l'oméga de notre action auprès des jeunes. Nous avons dû en un temps record former les enseignants avec des tutos pour le volet pédagogique.* »

Le 21 avril, 320 enseignants étaient impliqués dans le fonctionnement de 574 classes virtuelles et ce devant 1633 apprentis, devenus utilisateurs réguliers. « *La tâche la plus complexe*



a été de faire connaître aux apprentis l'existence de la plateforme. Mais ensuite, les initiatives se sont multipliées. » À l'exemple de ces professeurs qui ont appris l'art de la brioche tressée avec de la pâte à modeler sur YouTube, réalisés des challenges en boulangerie ou des quizz pédagogiques sur l'appli Learning apps...

Tutoriels en ligne, mails, SMS...

Toutefois, de nombreux apprentis n'ayant pas accès à Internet ou n'ayant pas d'ordinateur à disposition ont pu avoir accès à l'enseignement à distance grâce à des séquences de groupes WhatsApp, des envois de mails et des campagnes SMS. Par exemple, pour le seul département de la Mayenne, ce sont 9 000 SMS qui ont été envoyés aux jeunes dans le premier mois du confinement.

Formation à distance et rentrée 2020

La rentrée 2020 sera très certainement encore bouleversée par la crise

sanitaire sans précédent que nous avons vécue. « *Il va falloir compter sur le travail à distance dans les années à venir.* » Pour ce faire, François Thomas l'affirme : « *Tous les jeunes vont être formés avec le logiciel Mindview (carte mentale) durant l'année scolaire 2020/2021.* »

Un objectif : une certification de l'Urma en octobre 2020

« *Depuis plusieurs mois maintenant, les enseignants ont travaillé à la formalisation des séquences pédagogiques dans le cadre de la certification Qualiopi. Il s'agit pour nous d'avoir une banque de données avec des progressions pédagogiques bien identifiées tout en laissant à chaque professeur une liberté pédagogique. C'était un pari et nous sommes en passe de le gagner pour que nos centres de formation soient reconnus pour l'excellence de leur pédagogie, dès la rentrée 2020* » conclut François Thomas et Laure Gelin (cheffe de projet Qualiopi).

La CMA sécurise vos contrats D'APPRENTISSAGE



ENTREPRISES : libérez-vous des formalités !

Avec le Pacte simplicité, la CMA vous propose :

- une aide au recrutement;
- une rédaction et assistance pour valider et sécuriser vos contrats d'apprentissage;
- rédaction des contrats de A à Z;
- accompagnement juridique;
- calcul de la rémunération de l'apprenti médiation...

**Plus de 10 000 contrats déjà rédigés
en Pays de la Loire**

**93% des employeurs
nous font confiance**

Coût

- 65 € pour la rédaction et le suivi du contrat d'apprentissage (50 € pour 2 contrats d'apprentissage)
- 35 € pour la rédaction de l'avenant

INFOS PRATIQUES - VOS CONTACTS :

CMA 44 : apprentissage44@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 51 13 83 50
CMA 49 : apprentissage49@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 41 22 61 22
CMA 53 : apprentissage53@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 43 49 88 58
CMA 72 : apprentissage72@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 43 74 53 53
CMA 85 : apprentissage85@artisanatpaysdelaloire.fr - 02 51 44 35 00

Notre prestation d'accompagnement, ce sont les artisans qui en parlent le mieux

HÉLÈNE BOULAND, RESTAURATRICE

« Nous avons ouvert notre restaurant La Brazzeria en 2017. Nous employons deux salariés à temps plein, une personne 25 heures/semaine. Deux apprentis ont rejoint l'équipe cette année. Les démarches de recrutement sont assez claires et vraiment simplifiées par l'édition du contrat par la CMA. Nos interlocuteurs ont su répondre à mes interrogations. Quant aux informations sur les démarches à effectuer, les conseils sur la réglementation, les salaires... ils sont à la hauteur de mes attentes. Des améliorations à apporter ? Je ne vois pas ! Ma principale difficulté a été de trouver des postulants pour les places d'apprentissage que je proposais. »

LISABETH RICHARD, ÉPOUSE DU DIRIGEANT, EMMANUEL RICHARD TRA-C ATLANTIQUE - CHAUDRONNIER POLISSEUR

« Nous travaillons pour des secteurs très diversifiés : aérospatial, médical, nucléaire, défense, agroalimentaire. Nous aimons transmettre notre savoir-faire ! Nos apprentis sont bien souvent des jeunes que nous avons eus en stage, et qui souhaitent s'épanouir et apprendre un métier afin d'évoluer. C'est important d'avoir la CMA pour la mise en place des contrats. Lors de leur réalisation, je suis rassurée et très bien accompagnée. Ce ressenti est surtout lié à une présence humaine. Je ne suis pas seule face à un écran. Les échanges sont constructifs. Tout se passe en lien direct pour obtenir les informations sur les réglementations. Je souhaite vraiment garder cet accompagnement ! »

PACK COMMERCIAL



2 jours
210 €

Objectifs

- Analyser son positionnement sur le marché pour se démarquer de ses concurrents et gagner de nouveaux clients
- Choisir des actions commerciales adaptées et s'approprier des outils de communication pour booster ses ventes
- Choisir le meilleur circuit de distribution et appréhender les différentes possibilités du Web

L'Europe s'engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional «Emploi et Inclusion» 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK GESTION



3 jours
315 €

Objectifs

- Choisir le bon statut et appréhender les incidences fiscales, sociales et financières de son choix
- Comprendre les mécanismes financiers de base et connaître les points clés d'une étude de faisabilité d'un projet d'installation
- Vérifier la viabilité économique et financière de son entreprise, bâtir un plan de financement
- Mettre en place une organisation administrative et comptable efficace

L'Europe s'engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional «Emploi et Inclusion» 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK LES ESSENTIELS



2 jours
210 €

Objectifs

- Choisir le bon statut et appréhender les incidences fiscales, sociales et financières de son choix
- Comprendre les mécanismes financiers de base et connaître les points clés d'une étude de faisabilité d'un projet d'installation
- Vérifier la viabilité économique et financière de son entreprise
- Appréhender les obligations fiscales et sociales de son entreprise
- Préparer ses démarches et son dossier d'immatriculation

L'Europe s'engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional «Emploi et Inclusion» 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

PACK MICRO



2 jours
140 €

Objectifs

- Repérer les spécificités du régime micro
- Gérer et organiser sa micro-entreprise au quotidien
- Préparer simplement les démarches et son dossier d'immatriculation

Pour tout porteur de projet de **micro-entreprise**

L'Europe s'engage en France Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional «Emploi et Inclusion» 2014-2020

MA PAYS DE LA LOIRE

Formule « commercial »

Votre entreprise était fermée pendant la crise ou vous avez été confronté à des sollicitations différentes de vos clients depuis le début du confinement ? Vous vous interrogez sur quelle stratégie suivre ou comment retisser les liens avec vos clients ? Nous vous proposons :

- ➔ Un diagnostic simple de votre positionnement commercial.
- ➔ Un accompagnement sur un thème au choix.

Formule « ressources humaines »

Comment redémarrer votre entreprise suite à l'arrêt total ou partiel de l'activité, quelle organisation

mettre en place avec les salariés ? Comment intégrer les gestes barrières au quotidien avec les salariés ?

Si vous vous posez ces questions, nous vous proposons :

- ➔ Un diagnostic simple sur la gestion et la relation avec vos salariés.
- ➔ Un accompagnement sur un thème au choix.

L'artisanat, moteur DE LA RELANCE économique

« **D**epuis le début de la crise, élus et collaborateurs, travaillons en concertation avec nos partenaires pour éviter les défaillances irréversibles de nos entreprises. De l'État et de la Région, nous avons obtenu des aides importantes et des engagements de la part des banques, des assureurs et des bailleurs pour soulager les difficultés de trésorerie. Des améliorations sont encore à apporter. Au-delà du plan de sauvetage mis en œuvre, il convient de poursuivre efficacement la sortie de crise. Le rebond économique du pays devra s'appuyer sur toutes les forces : celles de l'État et celles de l'artisanat, écoresponsable et citoyen, qui auront indéniablement un rôle majeur à tenir. Il faudra également compter sur les actes de nos concitoyens. Nos valeurs sont vos valeurs... Sachons collectivement profiter de cet élan ! Toutes ces initiatives d'entreprises, d'indépendants et de particuliers qui ont œuvré, tant pour apporter des denrées alimentaires ou des protections aux soignants, pour soutenir les plus fragiles et les plus démunis... De cette période exceptionnelle, les Français ont tiré certains enseignements. Ils s'accordent à dire qu'il faut réinventer notre modèle de société et consommer autrement. Tous, comme nous, prônent la proximité, l'emploi local, la qualité du "fabriqué en France". Sensibiliser le grand public à l'achat responsable et proposer à chacun de montrer son engagement a été notre cap durant tout le confinement... » Joël Fourny

#TOUSAVECNOSARTISANS

Un grand élan de solidarité en soutien aux artisans à partager et revendiquer !

MES RÉOLUTIONS :

JE SOUTIENS MON ARTISAN
QUI EST OUVERT
JE SOUTIENS MON ARTISAN
QUI VA ROUVRIER



COMMENT ÇA MARCHE ?



1
Vous commandez un bon d'achat dans le commerce de votre choix



2
Nous versons l'argent au commerçant dès maintenant



3
Vous profitez de votre achat toute l'année dès la fin du confinement

QUELQUES CHIFFRES DEPUIS LE 23 MARS



6 000 commerces inscrits



1 500 000 € en bons d'achat



30 000 commandes

« Nous aimons et soutenons le commerce de proximité indépendant pour son authenticité qui fait l'âme des villes, sa contribution à l'économie locale, son empreinte écologique qui fait du bien à la planète et son côté humain qui favorise le lien social. »
soutien-commerçants-artisans.fr

Vous le savez bien, comme d'autres professionnels, vous avez été en première ligne face à la pandémie covid-19 pour nous nourrir, assurer notre sécurité, nous dépanner ou tout simplement nous faire plaisir et ce, avec tout le respect des consignes sanitaires. Pour que l'impact de cette crise sans précédent puisse être limité, la CMA a souhaité s'associer à la plateforme Petitscommerces. Le 23 mars, le site soutien-commerçants-artisans.fr a été lancé pour aider les petits com-

merçants et artisans locaux à surmonter la crise liée au coronavirus. Professionnels, si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez toujours :
→ vous référez sur soutien-commerçants-artisans.fr ;
→ proposer des bons d'achat à vos clients utilisables, dès votre réouverture et jusqu'au 31 décembre 2020 ;
→ recevoir de la trésorerie immédiatement sans aucune commission. Dès le paiement.
À vous, clients écoresponsables...



**En 3h30,
Claire
a appris à
choisir
le statut de
l'entreprise
qu'elle va
diriger
pendant
10 ans.**

Parce que chaque artisan a des besoins particuliers,
découvrez les formations sur-mesure du Parcours
Créateur dans votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
Retrouvez plus d'informations sur [artisanat.fr](https://www.artisanat.fr)

L'Urma Maine-et-Loire VOUS AIDE à préparer la rentrée

Maintenir le lien et faciliter le rapprochement entre les futurs apprentis et les entreprises.



L'Urma Maine-et-Loire a mis en place des dispositifs d'accompagnement « à distance », pour aider l'entreprise dans son projet de recrutement d'apprentis et conseiller les candidats dans leur recherche d'entreprise d'accueil.

Les Rendez-vous du mercredi #RESTEZ CHEZ VOUS

Créé spécifiquement pour la période de confinement, ce dispositif consiste en un entretien avec un des développeurs de l'Urma, en s'inscrivant via l'adresse : poledev49@artisanatpaysdelaloire.fr.

Un traitement instantané garantit un contact téléphonique pour bénéficier des meilleurs conseils : étude du projet de formation, suggestions pour aborder une entreprise, mise en relation...

À ce jour, déjà plus d'une centaine de candidats confinés a pu bénéficier de cet accompagnement.

CV vidéo pour les candidats

Possibilité à tout candidat de déposer son CV sous forme de vidéo auprès de l'Urma à poledev49@artisanatpaysdelaloire.fr via WeTransfer.

Chaque candidat est recontacté par les conseillers par téléphone pour analyser la vidéo et le conseiller afin de susciter l'intérêt de l'entreprise. Un moyen de plus en plus utilisé pour faire une bonne première impression et provoquer l'entretien !

Présentation de l'entreprise en vidéo

De la même manière, l'Urma Maine-et-Loire propose aux chefs d'entreprise de déposer une vidéo de présentation de leur entreprise, afin de valoriser leur métier, leur savoir-faire et de donner envie de les rencontrer !

Pour plus d'infos : <https://www.urmapaysdelaloire.fr/urma-maine-et-loire> +

VOUS RECHERCHEZ UN ALTERNANT OU UNE ENTREPRISE ?

Faites-vous connaître auprès des développeurs de l'apprentissage, des conseillers Jeunes Adultes Entreprises de l'Urma qui sauront vous accompagner au mieux dans votre projet.



→ Pour la boulangerie, la pâtisserie, la boucherie et la charcuterie-traiteur :
SANDRINE LAPORTE
07 86 04 46 63
slaporte@artisanatpaysdelaloire.fr



→ Pour la maintenance automobile, la réparation et la peinture en carrosserie, pour la vente en boulangerie-pâtisserie + référente Prépa Apprentissage
ANNE GUILLOIS
07 87 82 38 53
aguillois@artisanatpaysdelaloire.fr

PORTRAITS

Deux apprentis pendant le confinement

Maxime Parois, BP Boulanger

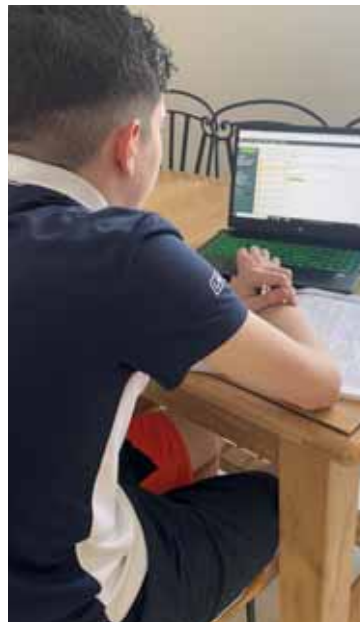
Le Monde des Artisans : Comment vivez-vous cette période de confinement ?

Maxime Parois : Je travaille à fond dans l'entreprise. Ce n'est pas une période facile pour les entreprises alors je m'investis entièrement pour les aider au mieux. Au tout début de cette épidémie, nous n'avons pas mesuré la gravité du virus et au fur et à mesure, on a observé un changement de comportement. En raison de la peur, nous avons connu une grosse baisse de fréquentation et d'activité.



LMA : Comment se passe la continuité pédagogique pour vous ?

M.P. : La continuité pédagogique se passe bien mais ma grosse interrogation et crainte concerne les examens et surtout la valeur de notre diplôme. Est-ce que mon diplôme 2020 aura la même valeur qu'un diplôme obtenu en 2019? C'est le flou total!



Florian Martin, en Bac pro MVA (Maintenance des véhicules automobiles)

Le Monde des Artisans : Comment vivez-vous cette période de confinement ?

Florian Martin : Je ne travaille pas en ce moment dans l'entreprise de mon apprentissage compte tenu de la baisse d'activité. C'est long sans travail

et pas facile. Heureusement qu'il y a les cours. Ça permet de rester en contact, même à distance, et de continuer à se former!

LMA : Comment se passe justement cette continuité pédagogique pour vous ?

F.M. : Je consulte très régulièrement Yparéo pour connaître les cours et les différents devoirs à rendre. Après, j'informe les gars de ma classe pour leur donner les informations. Je suis un peu leur agenda!

Nouvelle formation « vendeur en boulangerie-pâtisserie »

L'Urma Maine-et-Loire accueille chaque année 900 jeunes et adultes en formation, dont 400 d'entre eux pour les seuls secteurs de la boulangerie et de la pâtisserie, sur des formations de niveau 3 (CAP, mention complémentaire) et de niveau 4 (brevet professionnel, brevet technique de métier, Bac Pro). Dès la rentrée 2020, l'Urma Maine-et-Loire proposera le CTM vendeur(s) en boulangerie-pâtisserie qui a pour vocation

de former des employé(e)s vendeur(se) spécialisé(e)s. « Ce certificat technique des métiers (CTM) constitue une réponse aux besoins et aux attentes des artisans boulangers-pâtisseries », indique Patrice Bernard, président de la Fédération professionnelle de la boulangerie et pâtisserie de Maine-et-Loire, qui ajoute : « cette formation est idéalement adaptée aux personnes ayant terminé leur cursus

technique, en particulier aux titulaires des BP Boulanger et BTM Pâtissier, comme aux porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise qui souhaitent être rodés à la vente, à la commercialisation et au marketing. »

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

AUPRÈS DE : Sandrine Laporte, développeur, conseiller Jeunes Adultes Entreprise au 07 86 04 46 63 ou slaporte@artisanatpaysdelaloire.fr

APPRENTISSAGE

Rentrée 2020

La relance dans l'artisanat
passera aussi par
l'apprentissage et la formation.

Nos conseillers sont
à votre écoute et mobilisés
pour vous soutenir dans vos
démarches de recrutement.

Contactez-nous

URMA MAINE-ET-LOIRE

Art floral – Automobile : 07 87 82 38 52
Alimentation – Vente : 07 86 04 46 63
poledev49@artisanatpaysdelaloire.fr

urmapaysdelaloire.fr

Nos filières :



ALIMENTATION

Boucher • Boulanger
Charcutier-traiteur • Pâtissier



AUTOMOBILE

Carrossier • Mécanicien automobile
Peintre en carrosserie



COMMERCE

Vendeur en
boulangerie-pâtisserie



ART FLORAL

Fleuriste

FOCUS INITIATIVES

ARTISANS, COMMERÇANTS, CITOYENS ET RESPONSABLES. Depuis le confinement, vous êtes nombreux à innover, à créer des alliances locales, à diversifier vos activités, à effectuer des livraisons nouvelles à domicile... Nous saluons, ici votre ténacité face à cette crise sanitaire.

L'épicerie de produits locaux À 2 Pas d'Elo (Andard), propose aux commerçants et aux artisans du quartier qui ne peuvent pas ouvrir, d'y vendre leurs produits (fleuriste, agriculteur, institut de beauté...) ou services (pressing : dépôt de vêtements) en dépôt dans la boutique! « J'ai cette chance de pouvoir continuer mon activité, explique Élodie, une chance que n'ont pas eue les commerçants proches de ma boutique. Je tenais à les soutenir, nous avons réfléchi pour que chacun reprenne une petite activité par l'intermédiaire de ma boutique. » [Extrait de l'article de presse du *Courrier de l'Ouest* du 16 avril 2020.] Un bon moyen de **soutenir le commerce de proximité** quand beaucoup sont encore fermés!

Le garage Angers Nord Automobile (Tiercé), a décidé de **mettre à disposition gratuitement son parc de véhicules aux personnels soignants** dans le besoin. « Dès l'annonce du confinement, je me suis dit qu'il fallait faire quelque chose. Chacun à son échelle peut se mobiliser. Si le mot solidarité a un sens, c'est bien le moment d'effectuer un geste envers les autres », explique le chef d'entreprise, Yves Landrau. [Extrait de l'article de presse du *Courrier de l'Ouest* du 25 mars 2020.]

Les couturières ont arrêté de faire de la retouche ou de la création sur-mesure et se sont lancées dans la conception des masques en tissu. Ces masques alternatifs sont destinés à un usage non sanitaire et apportent une protection supplémentaire à toute personne saine, en complément des gestes barrières et de la mesure de distanciation. Afnor (Association française de NORMALISATION) met à disposition, gratuitement, des couturières pro-



▲ Elo'Couture (Andard).



▼ Le garage Angers Nord Automobile (Tiercé).

Bravo à tous pour vos initiatives créatives : continuez à être engagés et exemplaires!

fessionnelles un référentiel (mode opératoire + patrons) pour faciliter et accélérer la fabrication en série ou artisanale d'un nouveau modèle de masque, dit « *masque barrière* ». Si l'approvisionnement des tissus est opérationnel, un atelier de couture artisanal peut fabriquer entre 20 et 40 masques par jour; voire plus si l'atelier fait appel à des petites mains... Ce qui permet de concevoir entre **4 200 et 8 400 masques par semaine**, la capacité de production des 42 at-

liers du Maine-et-Loire, déclarant fabriquer des masques barrières suite à une enquête parue en mai 2020. De plus, ces masques, en tissus, sont réutilisables. Entre chaque utilisation, il convient de les laver à 60 °C pendant au moins trente minutes.

POUR TROUVER UN FABRICANT DE MASQUES BARRIÈRES

Rendez-vous sur la page Facebook Répar'Acteurs Pays de la Loire et consultez la carte de référencement des entreprises artisanales.

ZOOM

NOS FORMATIONS EN PRÉSENTIEL* À PARTIR DE JUIN 2020

*en vous garantissant un accueil respectant les règles sanitaires en vigueur

Lundi 8 juin 2020

Google MyBusiness pour mettre en avant votre entreprise

90% des recherches sur le Web sont effectuées sur Google. Créez le profil de votre entreprise pour booster votre visibilité.

Jeudis 11 et 18 juin 2020

Développer et animer son réseau professionnel

Développer son réseau pour développer son activité, augmenter son chiffre d'affaires.

Jeudis 11 et 25 juin 2020

Cher stress, notre histoire, s'arrête là

Parcours zen de deux jours pour gagner en sérénité.

Jeudi 18 juin 2020

Cultivez l'optimisme pour récolter ce que l'on sème

Venez chercher le moteur de vos projets en boostant votre confiance en vous.

Jeudi 25 juin 2020

Les émotions : nos alliées pour se sentir bien au travail

Utiliser son intelligence émotionnelle pour optimiser ses compétences relationnelles et dynamiser le travail en équipe.



Retrouvez notre calendrier en ligne sur notre site Internet www.artisanatpaysdelaloire.fr ou en flashant le QR code

Marche à suivre pour s'inscrire aux formations :
 → En ligne : en cliquant sur le lien « Je suis intéressé(e), je m'inscris » présent sur notre calendrier et dans nos e-mailings
 → Par mail ou par téléphone : sroulleau@artisanatpaysdelaloire.fr 02 41 22 61 26

Osez le numérique pour mieux affronter l'avenir

La situation exceptionnelle que nous vivons actuellement nous oblige tous à revoir nos priorités, notre organisation et nos modes de travail.



La maîtrise de l'informatique devient encore plus incontournable en temps de crise. C'est pourquoi si vous souhaitez demain acquérir les connaissances de base en informatique (bureautique et Internet) pour être autonome dans vos activités personnelles et professionnelles, la chambre de métiers et de l'artisanat reste à votre côté.

Pour vous, nous avons conçu un dispositif personnalisé

- un atelier convivial sur neuf jours,
- au rythme d'un jour par semaine,
- une approche individualisée, grâce à un petit effectif,
- une formation sur mesure adaptée à vos besoins.

Dates : les lundis 28 septembre, 05-12 octobre, 02-09-16-23-30 novembre et 07 décembre 2020

Le + de la formation : suivez notre atelier et repartez avec votre PC pour 1 € seulement (PC sur lequel vous aurez travaillé durant les neuf jours, matériel neuf).

Les objectifs de cette formation

Vous permettre de gagner en autonomie en vous aidant à :

- personnaliser Windows sur votre poste informatique,
- utiliser les fonctions de base des logiciels de traitement de texte et tableur,
- avoir une utilisation professionnelle de l'outil Internet et de sa messagerie,
- sécuriser vos données.

i Pour plus d'informations : sroulleau@artisanatpaysdelaloire.fr ou 02 41 22 61 26

QUELLE EST LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE AUX ENTREPRISES ?

Un reste à charge * pour les artisans et conjoint(e)s immatriculé(e)s à la chambre de métiers d'un montant de 59 €/jour (sous réserve de fonds disponibles).
 Des coûts pédagogiques pour les salariés ou autre public de 239€/jour pouvant être pris en charge par les OPCO.

*correspondant au reste à payer une fois les cofinancements demandés par le service formation au CDF (Conseil de la formation).

Tribunal judiciaire, un nouveau guichet unique

L'année 2020 est marquée par une réorganisation judiciaire dont le mot d'ordre est modernisation¹. Entre la disparition des tribunaux d'instance et la création des tribunaux judiciaires, il faut vous familiariser avec ces nouveaux acteurs et apprivoiser des démarches différentes. *Laetitia Muller*

Le tribunal judiciaire : fruit de la fusion des TI et TGI

Au 1^{er} janvier 2020, les 285 tribunaux d'instance (TI) et les 164 tribunaux de grandes instances (TGI) de France ont disparu pour laisser place aux tribunaux judiciaires (TJ). La loi prévoit au moins un tribunal judiciaire dans le ressort de chaque cour d'appel, soit au minimum 36 TJ en France métropolitaine. Le TJ devient la nouvelle juridiction de droit commun, et il est compétent pour « toutes les affaires civiles ou commerciales »², soit les affaires civiles personnelles ou mobilières, quelle que soit leur valeur. Les juridictions d'exception, à l'image des tribunaux de commerce (TC) et des conseils de prud'hommes (CPH), conservent leurs rôles. En cas de litige avec un salarié, l'artisan doit se tourner vers le CPH. Lorsque le litige a lieu entre professionnels ou qu'il concerne un acte de commerce, le TC est compétent. **Attention** : en Alsace-Moselle, il n'existe pas de tribunal de commerce. Ce sont les chambres commerciales du TGI qui sont devenues, depuis le 1^{er} janvier dernier, les chambres

Mauvais payeurs dans le collimateur

Quel que soit votre statut (artisan, gérant de société, auto-entrepreneur), vous pouvez saisir directement la chambre commerciale du TJ du lieu d'implantation de votre entreprise en cas de litige avec un fournisseur. Afin de simplifier les soucis du quotidien, comme les refus ou retards de paiements de vos clients, la réforme Belloubet, du nom de la ministre de Justice, prévoit, au plus tard au 1^{er} janvier 2021, la création d'un tribunal spécialement compétent pour l'injonction de payer, avec instauration d'une procédure dématérialisée.

commerciales du tribunal judiciaire. Le TJ est donc bel et bien le nouvel interlocuteur de l'artisan.

Les modes de saisine du TJ

En cas de litige, entre 0 et 4 000 €, l'artisan doit effectuer une déclaration au greffe du TJ ou faire une saisine en ligne. Pour un litige supérieur à 4 000 €, le tribunal peut être saisi, soit directement par requête conjointe, soit par assignation via un huissier. Enfin, afin de décharger les greffes des tribunaux, la réforme prévoit une tentative de conciliation

avant chaque saisine du TJ, et favorise également les significations par acte d'huissier. Le justiciable peut saisir le TJ sans avocat pour les litiges estimés à moins de 10 000 €. Idem pour les contentieux dits de proximité : surendettement, baux d'habitation ou encore crédits à la consommation. Dans tous les cas, pensez à souscrire une assurance protection juridique, une contestation mal gérée peut vite mettre à mal votre trésorerie.

1. Loi 2019-222, du 23 mars 2019, de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

2. Article L. 211-3 du nouveau Code de l'organisation judiciaire.

Abonnez-vous à l'édition nationale du Monde des Artisans



Bulletin à renvoyer avec votre règlement à ATC. Service abonnements.
23 rue Dupont-des-Loges. 57000 Metz. Fax: 03 87 69 18 14. www.kiosque-atc.com.

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du Monde des Artisans pour 2 ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 euros (au lieu de 18 euros*).

Prénom Nom

Profession

Nombre de salariés Adresse

.....

Téléphone Fax

E-mail

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 30/06/2020. Tarif d'abonnement 1 an, France : 9 euros. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.



NOUVELLES EXONÉRATIONS D'IMPÔTS LOCAUX

De nouvelles exonérations de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises sont instituées. Elles concerneront les petites entreprises implantées dans les territoires ruraux les plus fragiles.

TAXE SUR LES CDD D'USAGE

Une taxe de 10 € est instituée pour chaque contrat à durée déterminée d'usage conclu. L'objectif est de limiter le recours à ce genre de contrat. Elle était prévue par la réforme de l'assurance chômage.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

La prime Macron, exonérée de cotisations sociales et fiscales, est reconduite en 2020, mais sera réservée aux entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement. Elle devra être versée avant le 30 juin 2020.

LECTURE RAPIDE

Loi de finances : du changement pour les TPE



Les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale pour 2020 prévoient de nouvelles exonérations pour les petites entreprises, comme l'exonération de plusieurs impôts locaux dans les milieux ruraux.

Olivier Hielle

LOI DE FINANCES (LF) POUR 2020

• Baisse de l'impôt sur le revenu

La baisse de l'impôt représente un effort de 5 milliards d'euros pour l'État. Elle est concentrée sur les deux premières tranches de l'impôt. Le taux de la première tranche, de 10 064 € à 25 669 €, passe de 14 à 11 %. Le site impots.gouv.fr a mis en place un simulateur de la baisse d'impôt annoncée. Pour un célibataire sans enfant percevant un revenu net imposable de 20 000 € par an, cela représentant un gain de 300 €. Grâce au prélèvement à la source (PAS) et à des ajustements techniques sur les modalités de calcul du taux du PAS, ces gains pour le contribuable sont perceptibles depuis le mois de janvier 2020.

• Facturation électronique

La LF pour 2020 institue l'obligation de la facturation électronique dans les relations interentreprises, pour les entreprises assujetties à la TVA. Son entrée en vigueur n'est cependant pas pour tout de suite : un calendrier sera fixé par décret, entre 2023 et 2025. Le décret prendra en compte la taille et le secteur des entreprises concernées. La mise en place de cette facturation fera l'objet d'un rapport du gouvernement au Parlement.

• Taxe sur les CDD d'usage

La réforme de l'assurance-chômage a introduit un système de bonus-malus relatif aux contrats à durée déterminée (CDD). La loi de finances prévoit l'instauration d'une taxe de 10 € due par l'employeur au titre de chaque CDD dit d'usage. Les CDD d'usage

peuvent être conclus pour répondre à des besoins ponctuels et immédiats pour un poste spécifique, par exemple dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité. Cette taxe sera reversée à l'Unédic. C'est une mesure de plus contre les CDD de courte durée, après l'instauration du bonus/malus par la réforme de l'assurance chômage. Embaucher trop de CDD expose un employeur à payer davantage de contributions patronales relatives à l'assurance chômage.

• **Exonération de plusieurs impôts locaux en milieu rural**

Concentré sur les petites activités commerciales et les territoires ruraux les plus fragiles, la loi de finances pour 2020 crée un nouveau dispositif d'exonération d'impôts locaux dans les zones de revitalisation des commerces en milieu rural. Sont concernées les entreprises de moins de onze salariés réalisant moins de 2 M€ de chiffre d'affaires et les petites communes comprenant moins de 10 000 emplois et moins de dix commerces. Deux contributions peuvent être ainsi exonérées : la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière. La cotisation sur la valeur ajoutée est également concernée, en conséquence de l'exonération de CFE. Ce sera aux communes* d'instituer cette exonération, par une délibération du conseil municipal. Elles devraient être 21 512 communes à pouvoir l'appliquer. À noter que l'État n'y participera pas financièrement : le manque à gagner sera supporté uniquement par les collectivités.

• **Suppression du CITE en 2021**

La LF pour 2020 engage la réalisation de la promesse du président de la

République lors de la campagne présidentielle de 2017. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) va progressivement être transformé en une prime accordée dès l'engagement des dépenses de rénovation énergétique des bâtiments. La première étape consiste d'abord à créer une prime pour les ménages les plus pauvres au titre de la rénovation de leur logement. Cette prime sera versée par l'Agence nationale de l'habitat. Le CITE est prorogé en 2020 pour les ménages non encore éligibles à cette prime, qui n'en bénéficieront qu'en 2021.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (LFSS)

POUR 2020

• **Reconduction de la prime Macron**

En 2019, en réponse au mouvement des gilets jaunes, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 avait instauré une « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat », versée par les employeurs du privé qui était défiscalisée et désocialisée, aussi bien s'agissant des contributions patronales que salariales. La LFSS pour 2020 reconduit cette prime tout en modifiant sensiblement les modalités. En effet, seules les entreprises ayant mis en place un accord d'intéressement au moment du versement de la prime pourront désormais y être éligibles. À noter que toutes les entreprises peuvent mettre en place de tels accords, même les plus petites. La prime, d'un montant maximum de 1 000 €, devra être versée au plus tard le 30 juin 2020 pour pouvoir être exonérée d'impôts et de cotisations sociales.

• **Modification de l'expérimentation relative au congé maternité des travailleuses indépendantes**

Une expérimentation mise en place l'année dernière permet aux travailleuses indépendantes de reprendre progressivement une activité professionnelle après leur congé de maternité, à l'issue d'une période d'interruption totale d'activité de huit semaines. Mais les modalités sont apparues comme étant trop contraignantes. La LFSS pour 2020 assouplit donc la date de début de la reprise partielle d'activité. Celle-ci pourra débuter entre la fin de la période minimale d'interruption et le terme de la durée du congé de maternité.

L'article assouplit également la durée de la reprise partielle, en permettant une plus grande modulation des différentes périodes.

Enfin, il précise que le report des indemnités journalières ne peut intervenir que dans un délai maximal de dix semaines après la fin du congé maternité, alors que la LFSS pour 2019 ne prévoyait pas de limitation dans le temps à ce report.

• **Simplification de la notification du taux AT-MP aux employeurs**

Jusqu'ici, le taux de cotisation accidents du travail – maladie professionnelle (AT-MP) était notifié par courrier simple dans les établissements de moins de vingt salariés, à tarification collective. La LFSS pour 2020 prévoit une modification technique, permettant que le taux sur le compte AT-MP en ligne de l'employeur vaille notification. Il n'y aura donc plus de courrier.

* ou aux EPCI à fiscalité propre.

Taux de cotisation pour l'OPPBT

Un arrêté du 17 décembre 2019, publié au *Journal officiel* le 5 janvier 2020, fixe le taux de cotisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics à l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT). Pour 2020, il est de 0,11 %. Ce taux est appliqué au montant des salaires versés par l'employeur, y compris le montant des indemnités de congés payés pour lesquelles une cotisation est perçue par les caisses de congés payés spécifiques à la branche professionnelle du bâtiment. L'emploi de travailleurs temporaires est également soumis à un taux de cotisation de 0,11 %. Ce taux s'applique à un salaire horaire de référence fixé par l'arrêté à 12,92 €. Il comprend l'indemnité compensatrice de congés payés.

10 idées reçues sur le document unique

Loin d'être une simple formalité, le document unique (DU), ou document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), permet de veiller à la santé de vos collaborateurs et d'améliorer les performances de l'entreprise. Précisions avec **Kévin Dufrenoy**, psychologue clinicien du travail (IPRP) et fondateur de la Clinique du Travail. *Propos recueillis par Samira Hamiche*

1. LES ENTREPRISES ARTISANALES SONT MOINS EXPOSÉES QUE LES GRANDES STRUCTURES AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX.

FAUX

Les TPE/PME méconnaissent encore trop souvent les moyens d'action sur ces problématiques et l'importance de s'en préoccuper. Les artisans sont pourtant confrontés à cinq principaux risques : le stress chronique, la surcharge de travail, l'isolement du dirigeant, la gestion des conflits. Le cinquième risque touche à la sphère financière (échecs et charges à honorer).

2. LE STRESS, ÇA FAIT PARTIE DU MÉTIER ET C'EST MOTIVANT !

VRAI ET FAUX

S'il peut y avoir des métiers qui génèrent une certaine tension et excitation, l'exposition de manière prolongée à des stressseurs est toxique pour la santé et génère angoisses, dépression, troubles du sommeil, addictions, TMS, etc. À terme, la chronicité du stress dégrade la qualité de travail et la santé des équipes, affectant la prise de décision, le risque d'accident du travail, l'absentéisme, les conflits. Le management par le stress est à éviter si l'on veut une organisation performante ; efficacité et stress ne sont pas compatibles.

3. LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX NE TOUCHENT QUE LES SALARIÉS LES PLUS FRAGILES.

FAUX

Ils sont l'affaire de tous car « l'homme machine » n'existe pas ! Contrairement à l'idée reçue, ce ne sont pas les personnes fragiles qui craquent en premier, au contraire. Ce sont bien souvent les meilleurs éléments d'une organisation, les personnes les plus impliquées, attachées à faire un travail de qualité que l'on reçoit en consultation souffrance au travail.

4. PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX NE REVIENT PAS CHER POUR UN ARTISAN...

VRAI ET FAUX

À première vue, le coût des démarches (prévention, équipements, sécurité...) peut soulever des réticences. Mais il s'agit en réalité d'un investissement qui rapporte (de 1 à 3 pour 1 € investi), sans parler des bénéfices directs et indirects sur la durée : gain de productivité, baisse des accidents, meilleure satisfaction...

5. LE DOCUMENT UNIQUE N'EST QU'UNE TRACASSERIE ADMINISTRATIVE, D'AUTANT PLUS QUE MON ENTREPRISE N'A PAS DE PROBLÈME !

FAUX

Plus qu'une formalité, le DU est un outil de prévention, qui cartographie les risques en termes de santé, sécurité et hygiène des salariés de l'entreprise. Il est le point de départ de tout plan d'action réaliste pour préserver son équipe !

6. LE DOCUMENT UNIQUE DOIT ÊTRE TENU À DISPOSITION DES SALARIÉS.

VRAI

L'employeur doit informer par affichage l'endroit où le DU est consultable par les salariés. En cas d'absence ou de non-actualisation, l'employeur encourt une amende de 1 500 € et 3 000 € en cas de récidive dans un délai d'un an à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine (Code du travail, art. R. 4741-1).

7. JE DOIS METTRE À JOUR LE DU CHAQUE ANNÉE.

VRAI

L'actualisation doit tenir compte de la vie de l'entreprise : nouveaux produits et équipements, embauche de salariés. Les artisans peuvent obtenir des aides techniques et financières de la part de divers organismes, dont

leur chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), afin d'identifier les risques et envisager des moyens d'action sur la prévention.

8. EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE, LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'EMPLOYEUR PEUT ÊTRE ENGAGÉE.

VRAI

Elle peut être engagée lorsque l'accident du travail ou la maladie professionnelle surviennent par la faute de l'employeur (art. L.4121-1 du Code du Travail). Les salariés ont aussi l'obligation de prendre soin de leur santé et de leur sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées du fait de leurs actes ou omissions (art. L.4122-1 du Code du Travail). La prévention, pour qu'elle soit efficace et pérenne, engage l'ensemble de l'entreprise.

9. L'EMPLOYEUR DOIT RÉDIGER SEUL LE DU.

VRAI ET FAUX

L'employeur peut le faire, ou il peut déléguer sa réalisation : à un salarié compétent en la matière ou à un expert des risques psychosociaux. La rédaction du DU peut aussi être participative (employeur et salariés).

10. IL EXISTE DES ORGANISMES POUR ME CONSEILLER SUR LES ACTIONS DE PRÉVENTION.

VRAI

Les CMA, les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), la médecine du travail, l'Anact ou encore l'INRS*, sont des interlocuteurs privilégiés. Leur champ d'intervention est varié : aide à la rédaction du document unique, intervention curative, formation à la prévention, études en santé au travail, recommandations...

* Institut national de recherche et de sécurité.

Le référencement local sur les moteurs de recherche, réseaux sociaux et applications mobiles joue un rôle essentiel dans la visibilité des commerces de proximité et entreprises ancrées dans les territoires. Pour les artisans, c'est aujourd'hui un axe prioritaire pour faire croître leur activité, car la recherche locale surpasse les autres types de recherche lorsqu'il s'agit d'acheter. *Coordination Samira Hamiche*

7 CLÉS pour réussir votre référencement local

1. LOCALISEZ VOTRE SITE ET VOS PAGES « SOCIALES »

Sur votre site Internet et sur vos comptes de réseaux sociaux, indiquez clairement l'adresse physique complète de votre entreprise (boutique, siège social...). N'hésitez pas à rappeler cette adresse dans le texte, en y associant votre métier et le nom de votre localité. Exemple : « coiffeur à Pontivy ». Pour être identifié par les moteurs de recherche (du web et des réseaux sociaux), cette composante géographique (métier + localité) doit être répétée au sein d'articles, de pages et de publications sur les réseaux sociaux.

2. OPTIMISEZ LE TITRE ET LA MÉTA-DESCRIPTION DE VOTRE SITE

Les balises « title » et « meta-description » de votre site s'affichent prioritairement dans les résultats des moteurs de recherche. Elles doivent être complétées avec soin en mentionnant votre activité et la localité. Exemple : « plombier à Évreux »... pour avoir une chance de se retrouver davantage visible sur ces mêmes moteurs de recherche.

3. COMPLÉTEZ ET OPTIMISEZ VOTRE PAGE GOOGLE MY BUSINESS

La plupart des recherches passent par Google, posséder sa fiche Google My Business s'avère donc nécessaire. Créez et complétez avec soin votre fiche, en indiquant votre catégorie d'activité, vos coordonnées complètes (adresse physique, email, téléphone(s),

URL du site, plan, produits vendus), vos horaires d'ouverture et toutes les informations utiles aux clients.

Illustrez avec des photos de qualité bien représentatives de vos services : elles doivent donner envie de s'adresser à vous. Une visite virtuelle de l'établissement à 360° est un plus. Depuis peu, il est aussi possible de présenter gratuitement des produits et offres, via des fiches descriptives. Enfin, mettez régulièrement à jour votre fiche et soyez vigilant aux statistiques.

Un bilan vous est envoyé chaque mois par mail.

4. INSCRIVEZ-VOUS À DES ANNUAIRES LOCAUX ET CARTOGRAPHIQUES

Référez votre entreprise dans des annuaires généraux (Pages Jaunes), spécialisés selon votre activité (Yelp, TripAdvisor, La Fourchette...) et géolocalisés comme Google Maps (via Google My Business), Waze ou Mappy.

Si votre collectivité territoriale recense les entreprises locales, inscrivez-vous sur son site. Idem pour votre fédération professionnelle, les annuaires sectoriels, les associations locales de commerçants, etc.

5. UTILISEZ LES MICROFORMATS POUR UN BALISAGE SÉMANTIQUE DE VOTRE SITE ET PAGES

Pour accroître votre visibilité locale sur les moteurs de recherche et pour la recherche via les assistants vocaux et applications vocales

(Siri, Google Assistant...), il est conseillé de fournir des précisions sur votre activité à partir d'un code structuré (microformats ou balisage sémantique). Les moteurs de recherche se voient ainsi faciliter l'indexation de vos pages Web à partir du code intégré au sein de vos pages. Google propose un outil d'aide au balisage www.google.com/webmasters/markup-helper/u/0. Il suffit de compléter pour générer un code HTML à intégrer à son site.

On peut aussi utiliser schema.org (en anglais).

6. ENCOURAGEZ LES AVIS D'INTERNAUTES, ÉCHANGEZ

Encouragez vos clients satisfaits à laisser leur avis et répondez systématiquement à tout avis qu'il soit positif, négatif, critique, qu'il apporte de nouvelles idées ou suggestions pour votre entreprise. Répondre en ligne, c'est porter de la considération à tout prospect ou client.

7. POSSÉDEZ UN SITE « RESPONSIVE »

30 % des recherches sur mobile sont liées à un emplacement local. 72 % des clients ayant fait une recherche locale ont visité un magasin dans les 8 kilomètres à la ronde. Posséder un site « responsive » (optimisé pour le mobile) est aujourd'hui indispensable pour que les informations y soient lisibles avec des rubriques faciles à naviguer.

Dimensions : 4 963 / 5 413 / 5 998 /
6 363 x 2 690 x 2 254 / 2 524 / 2 764 mm
Longueur intérieure maxi :
2 670 / 3 120 / 3 705 / 4 070 mm

Motorisations :
Diesel : 2,3 l 120 / 140 /
160 et 180 ch
GNV : 3,0 l 136 ch
Electric : 90 kW (122 ch)



Volume utile :
8 / 10 / 11,5 /
13 / 15 / 17 m³
Charge utile :
950 à 1 425 kg
PTAC :
3,0 à 3,5 T

FIAT DUCATO 2020

Papy fait de la résistance

Les années passent et le Fiat Ducato poursuit sa brillante carrière. Désormais, il adopte de nombreuses aides à la conduite et va être proposé en version 100 % électrique. Lancé en 2006, le modèle commence toutefois à accuser le poids des ans : dans l'habitacle, les matériaux employés et les assemblages ne soutiennent plus la comparaison avec les modèles plus récents. *Guillaume Geneste*

Nouvelles motorisations

Sous le capot, les moteurs diesel ont légèrement évolué pour répondre aux normes antipollution Euro6-d. Ils gagnent quelques chevaux au passage pour offrir des puissances de 120, 140, 160 et 180 ch. Les deux derniers peuvent être associés à une nouvelle boîte auto à 9 rapports.



Une version électrique cette année

Aux moteurs diesel, le Ducato ajoute toujours une version faisant appel au gaz naturel avec un moteur 3,0 l de 136 ch. Et, cette année, Fiat va lancer une toute nouvelle version 100 % électrique proposée avec plusieurs tailles de batteries pour une autonomie allant de 220 à 360 km. La puissance maximale annoncée est de 90 kW (122 ch) pour un couple maxi de 280 Nm. Le Ducato Electric sera aussi proposé avec de très nombreuses variantes de carrosseries, dont les fourgons dans toutes les dimensions mais aussi des versions plancher-cabine et châssis-cabine pour recevoir des carrosseries.

Nombreuses aides à la conduite

Pour cette version « MY 2020 », le Ducato reçoit de nombreuses aides à la conduite. Au programme, en série ou en option selon le niveau de finition : assistant d'angle mort, détection d'obstacle transversal arrière, freinage automatique d'urgence, alerte de franchissement de ligne, reconnaissance des panneaux de signalisation, phares automatiques, radar de recul avec caméra de recul associé au nouveau système multimédia avec téléphonie et navigation avec écran tactile 7" compatible Apple CarPlay et Android Auto...



Volant non réglable en profondeur

Finitions intérieures



Agrément de conduite BVA

Confort



À PARTIR DE 29 210 € HT

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Optimiser ses trajets



L'EXPERT
Patrick Clemens,
Directeur du département
Prévention à l'ECF

Que ce soit par souci de préservation de l'environnement, de sécurité, ou encore par la volonté de faire des économies, l'éco-conduite est une « éthique » des déplacements qui peut interférer à plusieurs niveaux. Voici quelques points d'actions concrets. *Sophie de Courtivron*

1 Éco-conduire

« Il faut que les techniques d'éco-conduite aient du sens pour le conducteur, qui lira la route différemment », pose Patrick Clemens, directeur du département Prévention à l'ECF; « l'anticipation est la clé de tout ». Donc le respect des distances de sécurité. Le mieux est de freiner le moins possible : « si vous êtes à 100 m d'un giratoire en 4^e, utilisez l'inertie du véhicule ». De plus, « une vitesse diminuée de 10 km/h permet d'économiser 20 à 30 % de consommation d'énergie. On gagne un plein sur cinq », pointe Xavier Savignac, directeur du CER Icare formations, à Paris (XV^e). Pour une perte de temps... minime. « Quand on roule sur autoroute, sur 100 km, à 150 km/h au lieu de 130 km/h, le gain n'est que de six minutes environ », rappelle Élodie Faure, chargée de développement économique Environnement à la CMA de Nouvelle-Aquitaine. « Passez les rapports de boîte le plus rapidement possible (2 000 tours/minute pour un véhicule diesel; 2 500 tours/minute pour un véhicule essence), maintenez une allure constante et ayez le pied léger sur l'accélérateur, ne circulez pas en roue libre (on consomme davantage au point mort), n'accélérez pas plus en légère côte que sur le plat », énumère encore Xavier Savignac. Ces pratiques génèrent moins de stress et de fatigue. « On peut atteindre 30 % de sinistralité en moins selon les flottes », constate Patrick Clemens.

2

Éco-surveiller son véhicule

Pour économiser consommables (pneus, plaquettes de freins, filtres, etc.) et carburant, vérifiez la pression de vos pneus une fois par mois (rouler sous-gonflé consomme 3 à 5 % de carburant en plus). « Vérifiez que les filtres ne soient pas encrassés, les bougies pour les véhicules à essence, s'il n'y a pas de fuite de liquides (huile, carburant...) », poursuit Xavier Savignac. Enlevez la galerie et les barres de toit (2 à 5 % de consommation en plus pour une galerie vide) et ne transportez pas de charges inutiles!

3

Éco-réfléchir...

« L'éco-conduite est un vecteur très intéressant pour amener du changement dans l'entreprise », note Patrick Clemens. Comme une réflexion sur la formation des employés, ou sur des solutions alternatives... Pour contrer les problèmes de stationnement et de circulation, Benoît Quettier (Rakor Plomberie, à Lyon) a notamment investi dans un triporteur et trois mono-roues électriques; il confie faire deux fois plus d'interventions par jour. L'artisan taxi Christophe Bardet réalise quant à lui 4 000 € d'économies de carburant par an depuis qu'il a huit véhicules électriques (sur une flotte de quinze)*. Mais attention, souligne Patrick Clemens, « nous sommes dans une phase de séduction; à un moment, la destination de l'énergie électrique pour les véhicules sera identifiée et la taxe sera la même que pour les énergies fossiles ». Changer de véhicule coûte d'ailleurs cher à l'environnement; « on pourrait imaginer mettre un moteur électrique dans un véhicule à essence avec 200 000 km au compteur et une carrosserie en bon état. Le "rétrofit" devrait être autorisé au printemps 2020. »

* Ces deux exemples sont tirés d'une série de vidéos mise en ligne par la CMA d'Auvergne-Rhône-Alpes.

GUIDE DE L'ÉCO-CONDUITE : www.ademe.fr > Particuliers et éco-citoyens > Déplacements
BONUS ÉCOLOGIQUE ET PRIME À LA CONVERSION : www.service-public.fr > Transports > Mesures antipollution



Joël Fourny
Président de la Fnapem
et de la CMA Pays de la Loire

« Maîtriser l'usinage d'une pièce de manière traditionnelle permet, dans un second temps, d'appréhender les différentes phases d'usinage sur un centre à commande numérique. »



www.fnapem.fr

SOUS-TRAITANTS POUR L'INDUSTRIE

DES SECTEURS EN PROGRESSION

Représentées majoritairement dans les secteurs de la sous-traitance industrielle, les TPE artisanales profitent pour la plupart d'une conjoncture favorable.

Seul bémol : les recrutements restent difficiles malgré l'évolution des métiers vers le numérique. *Isabelle Flayeux*

En 2016, 82 % des entreprises de la sous-traitance industrielle sont des TPE artisanales. « Nos métiers regroupent une dizaine de secteurs, de l'ennoblissement textile aux pièces en caoutchouc et plastique, en passant par l'industrie électronique et la chaudronnerie. Il arrive que des entreprises cumulent plusieurs activités, la métallurgie et la plasturgie par exemple, pour répondre de manière globale aux besoins des donneurs d'ordres », souligne Joël Fourny, président de la Fnapem (Fédération nationale des artisans et des petites entreprises de la métallurgie et de la mécatronique) et de la CMA Pays de la Loire. Après une période compliquée en termes de commandes entre les années 2008 et 2012, la croissance a repris pour arriver

à une stabilisation, voire une intensification dans certains secteurs. Le chiffre d'affaires des entreprises artisanales de moins de vingt salariés est passé de -4 % en 2013 à + 4 % en 2018.

VALORISER LES MÉTIERS DE LA SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE

Confrontées à la problématique récurrente du recrutement, les entreprises peinent à trouver des jeunes capables d'intégrer leurs équipes, notamment pour remplacer les salariés sur le chemin de la retraite. « Le phénomène est accentué dans les métiers du travail des métaux, à tel point que le manque de main-d'œuvre ralentit parfois l'activité. Globalement, même si c'est plus ténu dans la plasturgie, les

entreprises pâtissent d'une image négative. Les métiers sont considérés comme relativement pénibles et salissants alors qu'ils s'appuient désormais sur des technologies nouvelles avec des machines de fabrication, des centres d'usinage à haute technologie. » Pour valoriser leurs métiers directement auprès des jeunes et de leurs familles, les syndicats professionnels mettent en place différents dispositifs sur les territoires : portes ouvertes, forums, rencontres dans les collèges, films d'entreprise... Une communication dynamique pour montrer le vrai visage de ces secteurs d'avenir, qui prônent l'approche à la fois traditionnelle et innovante de l'enseignement, et dans lequel l'alternance a toute sa place.

29 000

entreprises artisanales de sous-traitance industrielle en France.

Insee, dénombrement au 1^{er} janvier 2016.

97 000

salariés sont employés au sein des entreprises des dix secteurs.

Accoss-Urssaf, salariés au 31 décembre 2016.

14,4

milliards d'euros de CA réalisés par les entreprises des activités de sous-traitance industrielle.

Insee-Esane 2014.

ARTISANS TAXI

VIVRE AVEC SON ÉPOQUE

Un temps déstabilisé par l'arrivée des plateformes de VTC, le métier de chauffeur de taxi a su reprendre le dessus et se mettre au goût du jour en adoptant à son tour les outils numériques. Le point avec Michel Gougeon, président de la Fédération nationale des artisans du taxi (Fnat).

Sylvain Guillaume



Michel Gougeon

Président de la Fédération nationale des artisans du taxi

« Nous n'avons pas le monopole du transport et nous sommes respectueux de chacun, dès lors que les règles sont respectées et que la concurrence reste loyale. »

« **N**ous avons su nous remettre en cause », affirme Michel Gougeon, qui préside la Fédération nationale des artisans du taxi. La Fnat est l'une des trois organisations professionnelles d'un secteur qui retrouve ses repères après avoir été déstabilisé, voire ébranlé, par l'apparition des plateformes de VTC (véhicules de transports avec chauffeur) dont le principal acteur a donné son nom à un véritable phénomène social et sociétal : ubérisation ! Si, au départ, les VTC ont séduit un public essentiellement parisien ou métropolitain, leur émergence a conduit les chauffeurs de taxi* traditionnels à réagir. « Si bien que, si la qualité de service apportée par les VTC a pu s'avérer meilleure, ce n'est plus le cas aujourd'hui et notre activité est en train de reprendre le dessus, estime Michel Gougeon. Notre profession a su se valoriser, rehaussant le service et notamment le confort des véhicules. » Et le président de la Fnat, installé à Laval (Mayenne), de citer un exemple tiré de l'actualité récente : la grève des transports en commun en Île-de-France. « Nos tarifs étant réglementés, nos clients n'ont pas eu les mauvaises surprises rencontrées avec certains VTC qui ont pratiqué des écarts de prix incompréhensibles. Dans une

telle période, nous sommes apparus comme une solution plus fiable. »

« RELATION AMÉLIORÉE »

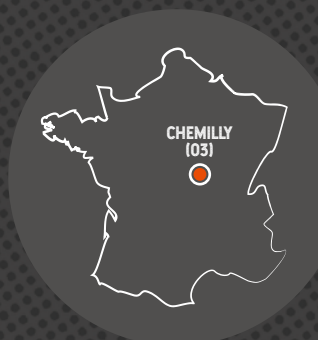
Dans de plus en plus de villes et d'agglomérations, les artisans taxi se dotent à leur tour d'applications numériques et remplacent leurs vieux systèmes de communication radio par des outils reliés aux smartphones. « La relation avec les clients s'en trouve améliorée, constate Michel Gougeon. L'utilisation de moyens modernes bouscule parfois les habitudes, la transition peut prendre un peu de temps, mais c'est un passage obligé. La récente loi d'orientation sur les mobilités prévoit la généralisation de l'open data : c'est pour nous une occasion d'améliorer encore nos services grâce à la géolocalisation, l'information en temps réel... Il faut vivre avec son temps ! » Tandis que les plateformes de VTC peinent à conserver des chauffeurs soumis à des conditions de travail et de rémunération peu engageantes, Michel Gougeon souligne à l'opposé l'attrait du métier de taxi : « Des jeunes s'engagent, se forment, décrochent un emploi dans la plupart des cas. Ils disposent d'une convention collective intéressante. Il est rare que quelqu'un entré dans la profession n'y soit plus vingt ans plus tard, preuve que l'activité est attractive. »

* Environ 60 000 licences sont recensées en France, dont près de 18 000 à Paris et dans sa première couronne.



© ART_ZZZ

www.fnataxi.fr



« Avec le regain d'intérêt du grand public pour le patrimoine, les traditions, les monuments historiques..., je suis serein quant à l'avenir de notre activité. »

KYRIELLE DE CLOCHERS

HEUR'TECH – ARTISAN CAMPANAIRE

Garantes des heures qui s'égrènent, les cloches de nos églises cadencent notre quotidien. Inlassablement, subrepticement. Derrière cette ponctualité à l'épreuve du temps se cache un savoir-faire souvent méconnu, celui des campanistes. Discret et efficace, Éric Chomel, installé au centre de la France, est l'un d'eux...

Julie Clessienne

L'HEURE DE S'INSTALLER

« Avant les cloches véhiculaient beaucoup de superstitions ; leur langage était structuré, destiné à informer les villageois : les heures, l'angélus, le glas, autant de coups portés que l'âge de la personne décédée... », conte Éric Chomel, un des rares campanistes français.

Aujourd'hui spécialiste de ce patrimoine singulier, c'est pourtant le hasard qui mène ce mécanicien dans les travaux publics sur cette voie : une expérience dans une entreprise d'horlogerie industrielle à Saint-Étienne, dont il est originaire, une formation à Paris... « La demande existait ; le centre de la France offrait des opportunités car la concurrence était faible. » Son entreprise, Heur'Tech, naît en 1995, dans l'Allier.



PHOTOS : © LUC BERTAUX

TOUCHE-À-TOU

Spécialisé dans l'électrification des systèmes de gestion de commande des cloches (sonnerie et balancement), le métier de campaniste est surtout l'apanage des touche-à-tout. « Électricien de base, il nécessite des connaissances en mécanique et en horlogerie (pour intervenir sur des modèles datant parfois encore de la fin du XIX^e), en charpenterie et ferronnerie (car nous fabriquons aussi les beffrois, qui soutiennent les cloches), en électronique... », énumère Éric Chomel, qui regrette de ne pouvoir embaucher d'apprentis. « Le manque de formation diplômante adéquate m'inquiète du point de vue de la pérennisation des savoir-faire. »



ANTI COUP DE Foudre

Alors que seules 15 % des communes en France fonctionnent encore avec des systèmes manuels, les campanistes ne peuvent miser toute leur activité sur l'électrification. Historiquement, la pose de paratonnerre et parafoudre sur les toits des clochers leur incombe également. La moitié de l'activité de Heur'Tech aujourd'hui. « *Nous gérons l'installation et les vérifications, obligatoires pour ces dispositifs. Nous sommes d'ailleurs certifiés Qualifoudre.* » Plus insolite, Éric Chomel entretient aussi trois des derniers « jacquemarts » de France, des automates qui indiquent les heures en frappant une cloche avec un marteau.



S'UNIR POUR DURER

En 2004, Heur'Tech a rejoint le groupement ATC*. « *Nous sommes sept entreprises à nous être réparti presque tout le territoire français.* » Une concurrence saine et des avantages non négligeables : « *Nous avons développé des produits d'électrification selon notre propre cahier des charges, mis en place une politique de prix commune... Nous partageons aussi un stand lors du Salon des maires à Paris.* » En 2011, ATC a même repris une fonderie datant de 1715, désormais installée à Strasbourg. « *Nous conservons ainsi ce savoir-faire exceptionnel et complétons notre offre. D'autant que les demandes sont encore fortes, notamment au Vietnam et en Afrique !* »

*Artisans techniciens campanaires.



AU SERVICE DU PATRIMOINE

Fort de 800 clients (mairies, communautés de communes, Drac, pour l'essentiel) et de 450 contrats d'entretien annuels sur une zone qui couvre dix départements, Éric Chomel... ne chôme pas ! En renfort : son épouse Sylvie, conjointe collaboratrice, et trois techniciens formés par ses soins. « *Les conditions d'intervention sont difficiles, dangereuses. Une fois là-haut, nous en profitons pour jeter un coup d'œil à tout : respect des normes de conformité, tuile manquante, invasion de pigeons, charpente en mauvais état... Les maires sont responsables de ce patrimoine mais aussi en cas d'accident.* » Adjoint de sa commune, il connaît leurs problématiques et peut les aiguiller au besoin.

Assistez au spectacle exceptionnel de la fonte d'une cloche en flashant ce code...



www.heurtech.fr +

DATES CLÉS

1995

Naissance de l'entreprise à Chemilly. Elle mettra deux ans à se lancer, deux autres avant de passer sous le statut de SARL.

1999

Embauche d'un premier salarié. Deux autres viendront renforcer l'équipe dont le dernier en février 2020. « *Une progression raisonnée et raisonnable.* »

2004

Heur'Tech rejoint le groupement ATC, créé en 2000. Le développement de leurs propres produits répond à leurs exigences et à leurs pratiques.

2011

Acquisition de la fonderie Bollée. Une quarantaine de cloches y est coulée chaque année, notamment pour des demandes à l'international.

2020

Attente d'une réponse pour l'obtention du label « Entreprise du patrimoine vivant » et nouvelle participation aux Journées européennes des métiers d'art en avril. En 2019, Heur'Tech a atteint les 530 000 € de CA.

CUMUL, MODE D'EMPLOI



PHOTOS : DR

Ils exercent en même temps un métier salarié qui leur assure un revenu, et leur passion dans une activité artisanale d'appoint qu'ils ambitionnent souvent de voir devenir leur occupation principale. Pourquoi, comment ? Voici trois témoignages de pluriactifs, pour l'exemple... Sylvain Villaume

TRAVAIL, PLAISIR & INDÉPENDANCE

Selon une étude de l'Insee datant de 2016, plus de 2 millions de Français cumulent deux activités professionnelles et 500 000 exercent une activité indépendante en plus d'un emploi salarié. L'époque, avide d'anglicismes, appelle ces pluriactifs les « slashers », en référence au signe slash (/) qui sépare les activités... Président du Salon des micro-entrepreneurs, qui s'était penché sur le sujet il y a trois ans, Alain Bosetti affirmait alors au *Figaro* que « les slashers souhaitent conjuguer travail, plaisir et indépendance ». Bien sûr, le cumul d'activités peut impliquer des règles particulières sur le plan fiscal, social, juridique... Pour celles et ceux qui voudraient se lancer dans une activité artisanale à côté de leur emploi salarié, le mieux est de se tourner vers sa chambre de métiers et de l'artisanat.

www.artisanat.fr

CAROLINE FICHE LE LOUARN, TAXI AMBULANCIÈRE ET GRAVEUSE SUR VERRE

UNE VOCATION ENFIN ASSOUVIE

Elle parle de la gravure sur verre comme d'une vocation « développée tant bien que mal », « contrariée par les ambitions socioprofessionnelles » que ses parents manifestaient pour elle... Mais les études correspondant aux attentes familiales n'ont pas abouti, et Caroline Fiche Le Louarn est aujourd'hui ambulancière diplômée d'État (depuis 2013) et taxi (depuis 2017), salariée d'une entreprise de Laval (Mayenne), un travail qui représente 45 à 50 heures par semaine. « J'exerce une profession à laquelle je ne me destinais pas, mais qui me convient. J'ai la chance d'avoir une hiérarchie bienveillante, et des collègues arrangeants », dit-elle. Car, en parallèle, Caroline a fini par consacrer son temps libre à son art de prédilection. Quelques mois après son embauche à Laval, elle est contactée par la maison Dior, qui cherche une graveuse pour personnaliser des flacons de parfum. Sur l'insistance de son frère, Caroline tenait un blog sur lequel elle présentait son travail, et Internet qui réduit parfois le monde à un grand village a fait le reste... Depuis, d'autres missions pour d'autres marques, comme Guerlain ou Hermès, ont rempli l'agenda de l'artiste qui, en 2019, a compté que la gravure sur verre avait représenté un tiers de ses revenus d'ambulancière : « Voilà sept ans maintenant que je cumule les deux choses et je me sens arrivée à un tournant. J'aimerais donner une impulsion nouvelle à mon activité artistique, lui donner une dimension plus créative, j'ai d'ailleurs en projet un graveur spécialiste de la calligraphie. » La passion finirait alors par rejoindre la réalité.

lateliercaroline.wordpress.com

JEAN-MARC MERGER, TECHNICIEN DE MAINTENANCE ET PATRON DE BOL CONCEPT

« ÇA NE REMPLIT PAS LE FRIGO »

« Passionné de belles choses, mais pas designer », fêru de sports mécaniques, motard à ses heures, ayant grandi à quelques pas du circuit des 24 Heures du Mans, Jean-Marc Merger a décidé un beau jour de rassembler tous ces éléments a priori éparés : ainsi est né Bol Concept, fabricant de fauteuils de bureau pivotants en forme de casques. « J'avais fait tomber un vieux casque d'une étagère et en le ramassant, je m'étais dit : tiens, on pourrait s'asseoir dessus ! » Dans la vraie vie, le même homme affiche au compteur 38 années de bons et loyaux services chez le constructeur automobile Renault, en tant que technicien de maintenance. Pour lancer Bol Concept, fin 2012, Jean-Marc Merger a trouvé des artisans locaux (« Un principe auquel je me tiens »), en l'occurrence un sellier et un peintre, lancé un site Internet et, depuis, écumant Salons et événements, il commercialise ses fauteuils auxquels s'ajoutent, depuis peu, des tabourets de bar, entretenant une relation direct avec les clients potentiels. Ce travail (contact, échanges, conception visuelle, liens avec les artisans...) occupe ses soirées et ses week-ends : « Je dors peu, précise-t-il. Mon employeur n'a montré aucune réticence, dès lors que ça n'empiète pas sur mon temps de travail. Le plus difficile est de coordonner tout le monde, du client aux prestataires. » « Quand je me suis lancé dans cette aventure, ajoute Jean-Marc Merger, qui a aujourd'hui 56 ans, j'imaginai pouvoir en vivre. J'y prends du plaisir, mais ça ne remplit pas le frigo. Jusqu'en 2018, je réalisais environ 25 ventes par an. En 2019, nous sommes passés à 59 ventes, dont une grande majorité de tabourets de bar. Et l'année 2020 semble se situer sur la même lancée. Peut-être que je pourrais envisager de passer à temps partiel chez Renault, mais ce n'est pas encore d'actualité. »



www.bol-concept.com

HERVÉ MAZEAU, ARTISAN EN SALAISON ET PIÉGEUR

« LE JOUR OÙ JE DEVRAI CHOISIR... »

CAP, BEP, bac pro, BTS... Hervé Mazeau possède la batterie complète des diplômes d'un cuisinier qui aurait pu faire carrière, y compris, lors de son apprentissage, un passage dans un établissement gastronomique réputé de Genève. Mais à 26 ans, et avec déjà deux enfants à l'époque, « j'ai décidé de privilégier ma vie familiale », précise-t-il pour expliquer pourquoi il a opté pour la restauration collective dans la fonction publique hospitalière. « Et puis, dit-il, quand les deux grands ont quitté le nid, j'ai eu envie de faire quelque chose qui me plaisait. Tout en conservant mon emploi à l'hôpital, j'ai créé en 2012 une société de piégeage : je m'occupe des animaux et des insectes nuisibles, de la guêpe au serpent en passant par le rat ou la taupe. Mais la passion pour la cuisine est restée, en particulier pour les produits fumés. Jeune, j'avais appris la fumaison, et j'aimais ça au point de dire que j'en ferais mon métier. » Avec un fumoir d'occasion, un sel de qualité déniché en Vendée, un labo construit à côté de son domicile avec espace de vente, et la collaboration d'un grossiste des halles de Limoges et du seul éleveur de

saumon de France, Hervé Mazeau se lance fin 2015, chez lui, en Haute-Vienne et, très vite, se met en disponibilité de la fonction publique...

« Chacune de mes deux entreprises se développe. Le jour où je devrai choisir, je garderai l'activité de salaison. C'est ma passion, mon plaisir, c'est chez moi : à 49 ans, c'est un privilège. Je gère mon emploi du temps, ma présence au marché d'Aixe-sur-Vienne, je fabrique mes produits fumés le matin, je consacre l'après-midi au piégeage, j'arrive même à passer du temps avec mon troisième fils, qui est encore ado. C'est compliqué, il faut oser, investir, faire face à des frais, travailler 70 heures par semaine, mais la réussite est au rendez-vous des deux côtés, c'est encourageant. » Hervé Mazeau concède une autre passion, pour les véhicules anciens. Il vient d'acquérir un vieux TUB Citroën qu'il aménage en magasin ambulant.



📍 Atelier de Fumaison

NATACHA POLONY

« IL S'AGIT DE SURVIE ÉCONOMIQUE ! »

La journaliste et essayiste, très engagée en faveur du « fabriqué en France », ne mâche pas ses mots quant à l'absurdité d'une économie hors-sol, déracinée. Elle remet ainsi du sens au cœur de l'acte d'achat, un acte militant qui conditionne le devenir de chacun de nous. Ou quand économie rime avec écologie environnementale et... humaine.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

POURQUOI VOUS ENGAGEZ-VOUS EN FAVEUR DU FABRIQUÉ EN FRANCE* ?

Tout d'abord, l'enjeu écologique nous pousse à penser à une relocalisation de l'économie. C'est une aberration de fabriquer à l'autre bout de la planète ! Je n'ai jamais opposé écologie et économie : « fin de mois » et « fin du monde » doivent se penser ensemble. La redynamisation du tissu industriel français permettrait, de plus, de continuer à faire vivre les territoires et leurs richesses. Fabriquer en France, c'est aussi préserver les savoir-faire, une mémoire, il y a une dimension culturelle. Je me suis jadis engagée auprès de Jean-Pierre Chevènement, qui était le seul à parler de désindustrialisation et de préservation des filières ; tout le monde ne jurait que par la mondialisation et le libre-échange...

QU'EN RÉSUITE-T-IL AUJOURD'HUI ?

Le système mis en place appauvrit les gens et détruit des territoires. Les politiques ont laissé disparaître des pans entiers de l'économie. Par exemple, lors du processus d'intégration de la Chine à l'OMC, l'UE a supprimé ses droits de douane. Trois mois plus tard, les importations de pull-overs chinois avaient bondi de 450 % ; deux ans après, il n'y avait plus de filière textile en France ni en Europe ! Le poncif selon lequel ce combat est « franchouillard » est consternant, car il s'agit de survie économique ! On parle beaucoup de la réforme des retraites. À quel moment va-t-on expliquer que le problème

est le manque de cotisants, et donc qu'il faut des emplois en France ? L'acte d'achat est politique. Consommer français, c'est avoir un impact sur l'économie française.

ET L'ARTISANAT DANS TOUT ÇA ?

L'un des phénomènes majeurs de notre modernité est l'industrialisation des processus. Dans ce contexte, l'artisanat reste indispensable car il répond à des problématiques essentielles, qui émergent seulement aujourd'hui. *Primo*, la question de la maîtrise du sens de ce que l'on fait. *Secundo*, la question de la transmission et du lien entre les générations ; puisque les gestes ne peuvent pas être réduits à une technique codifiée, l'artisanat relève d'une expérience qui se transmet. C'est fondamental pour que la société puisse exister et se sentir soudée. *Tertio*, l'artisanat induit une traçabilité ; cela sollicite la responsabilité du consommateur. *Quarto*, l'artisanat maintient de la vie dans chaque territoire. *Quinto*, l'autonomie mène à l'épanouissement ; l'artisanat répond à une certaine conception de la liberté.

INDUSTRIE, ARTISANAT ... COMMENT REDRESSER LA BARRE ?

Il faut développer les formations et l'apprentissage. Le discours de la société doit changer. Les métiers artisanaux ne sont valorisés qu'à travers la forme restreinte de « métiers de niches ». L'Éducation nationale passe à côté de l'intelligence de la main, qui est une notion essentielle. Il faut remettre en avant l'amour du travail bien fait, l'effort, toutes les valeurs qui sont au cœur de l'artisanat. L'État doit mobiliser ses moyens afin de soutenir ces filières, qui sont d'énormes sources d'emploi.

* À lire sur le sujet, le dossier du magazine *Marianne* n° 1181 du 1^{er} novembre 2019.



BIO EN 5 DATES

1999

Agrégée de lettres modernes ; admise à Sciences Po Paris.

2002

Candidate aux élections législatives (liste de Jean-Pierre Chevènement) et premier article publié dans l'hebdomadaire *Marianne*.

2011

Chroniqueuse dans l'émission *On n'est pas couchés* (France 2) aux côtés d'Audrey Pulvar puis d'Aymeric Caron.

2018

Directrice de la rédaction de *Marianne*.

2019

Participation à deux conférences lors du Salon du Made in France : « Et si on arrêtait de brader la France ? » et « Consommer local, c'est possible ! »

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015

Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA**, rendez-vous sur [Artisanat.fr](https://www.artisanat.fr) >

Le portail des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

PORTEUR DE PROJET ARTISAN JEUNE / APPRENTI COLLECTIVITE

L'Artisanat
PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE
EN SAVOIR PLUS

LIVRE BLANC DE L'APPRENTISSAGE DU RÉSEAU DES CMA
22 Janvier

PACTE : CONSULTATION OUVERTE À TOUTS LES CITOYENS
22 Janvier

LANCEMENT DE L'ÉDITION 2018 DU PRIX DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
21 Janvier

MARTINIQUE : VISITE DE LA MINISTRE DES OUTRE-MER ET DE LA MINISTRE DU
21 Janvier

TOUTES LES ACTUALITÉS

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA SEINE-MARITIME
135 BOULEVARD DE L'EUROPE
76043 ROUEN
TÉLÉPHONE : 02 32 18 23 23
FAX : 02 32 18 23 00
PRÉSIDENT : CHRISTOPHE BORE

CHAQUE ANNÉE DANS LES CMA

- +1M PERSONNES REÇUES
- 140 000